

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 21 mai 2014

POINT II :
Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 avril 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 21 pour, 1 abstention : le procès-verbal du Conseil d'administration du
15 avril 2014.

Dijon, le 23 mai 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

PJ. : Procès-verbal du Conseil d'administration du 15 avril 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 avril 2014

Collège A

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.
Absent : Monsieur Éric LOQUIN

Collège B

Madame Marie-Geneviève GERRER,
Messieurs Jean-Philippe ROLIN (procuration à Laurent BRACHAIS), Vincent THOMAS,
Laurent BRACHAIS, Pierre PELLEARD,
Absente : Madame Laurence MAUREL.

Collège IATSS

Messieurs Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN, Cédric CLERC.

Collège usagers

Mesdames Eva BERNARD (jusqu'à 15h30 puis procuration à Florian CHIAPPINI), Bérénice CLUZEL (jusqu'à 15h30 puis procuration à Hervé BEGUE),
Messieurs Julien BRAULT (suppléé par Florian CHIAPPINI), Hervé BEGUE
Absent : Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Mesdames Elisabeth BEAU (procuration à Annie VINTER), Clotilde MARSEAULT,
Messieurs Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN)
Excusé : Monsieur José ALMEIDA
Absents : Messieurs François PATRIAT, Pierre GUEZ, Bertrand THIBAUT

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice Générale des Services adjointe,
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,
Chancelier de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Questions financières	11
1. Point sur le deuxième appel à projets des PPI transversaux.....	11
2. Présentation et vote du budget rectificatif 1 (BR1) (ex DBM1)	23
3. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, prix), droits d'inscription (associations, colloques)	32
4. Sorties d'inventaire	32
III) Compte rendu des travaux du CT du 09 avril 2014	34
1. Procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs : actualisation de la commission d'établissement dédiée	34
2. Fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives et primes spécifiques d'intérêt général 2013-1014	36
3. Cotation des postes : Primes Fonctions et Résultats (PFR).....	38
IV) Modification du calendrier universitaire	38
V) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	39
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	39
2. Compte rendu des conventions hors subvention	39
VI) Questions diverses	39

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

(SEANCE DU 15 AVRIL 2014)

*(La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Notre ordre du jour sera centré aujourd'hui sur des questions financières. Nous allons notamment vous présenter le bilan du deuxième appel à projets sur les programmes pluriannuels d'investissement transversaux qui est un effort important d'investissement, de préparation de l'avenir de notre université. Au chapitre financier, nous aurons également le premier budget rectificatif de l'année 2014. Nous aurons également un point important sur les comptes rendus de travaux du dernier Comité Technique et notamment sur les procédures d'avancement des enseignants-chercheurs et un certain nombre de points relatifs aux primes de charges administratives et primes spécifiques d'intérêt général.

Pour commencer, on va aborder un certain nombre d'informations générales que l'on souhaite vous transmettre en ce début de conseil. Je passe la parole à Marie-Geneviève.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Mme Gerrer.- A la suite de la création de l'UFR Santé, j'ai la joie de vous annoncer que Frédéric HUET a été élu Doyen de l'UFR Santé et Evelyne KOHLI Vice-doyen de cette même UFR Santé qui vient donc de voir le jour.

Une autre très bonne nouvelle, c'est la reconduction de la chaire UNESCO qui a été renouvelée pour quatre ans, étant donné le travail de grande qualité qui a été fourni. Je pense que la chaire UNESCO vous dit à tous quelque chose. L'intitulé exact est « Culture et Traditions du Vin ».

Une autre nouvelle qui va permettre de lancer ou de poursuivre le travail autour de l'IAE, c'est la validation par le CNESER de la création de l'IAE à l'unanimité moins une abstention.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève. Ces trois nouvelles sont vraiment absolument excellentes et nous permettent d'avancer dans la stratégie de notre université. Notamment sur le plan de l'IAE, vous le savez, un élément important de notre politique était de permettre l'autonomisation d'une école interne de gestion du service public qui permette en quelque sorte d'équilibrer les écoles de commerce.

C'est chose faite. L'avis du CNESER était la dernière étape que nous attendions, il est donné.

Je vais vous donner deux points d'information sur les sujets qui me tiennent, vous le savez, particulièrement à cœur et qui sont la construction de l'espace Bourgogne Franche-Comté de l'enseignement supérieur et de recherche et le point qui lui est lié, la stratégie pour la réponse à l'appel à candidatures Idex.

Sur le plan de la communauté d'universités et d'établissements de Bourgogne Franche-Comté, après que la situation a stagné pendant quelques semaines, une ouverture très significative s'est produite le 1^{er} avril dernier.

Très rapidement, je vous rappelle la contrainte dans laquelle nous nous trouvons. Vous savez que nous avons pris, fin décembre, la décision que la communauté d'universités et d'établissements soit ouverte à la fois aux universités mais également aux écoles d'ingénieurs et de management de Bourgogne Franche-Comté. Une fois que cette décision a été prise, la grande difficulté pour nous tous a été de nous mettre d'accord sur ce que nous allions déléguer comme compétences à cette communauté. C'est une question absolument cruciale parce que de l'ambition de ce que nous serons capables ou incapables de déléguer dépendra probablement notre capacité à gagner l'appel à candidatures Idex qui sera éminemment structurant pour nos deux régions puisqu'il faut raisonner, en fait, en problématique bi-régionale Bourgogne/Franche-Comté, vous l'avez bien compris.

La question de la délégation de compétences est donc essentielle. En gros, cette délégation de compétences peut varier entre rien et tout. Rien, c'est une communauté qui serait simplement une communauté d'affichage et qui ne nous permettrait certainement pas de gagner l'appel à candidatures Idex. Tout, ce serait la fusion. Or, la fusion est probablement, en l'état actuel, un pas qui est trop haut à franchir. Toute la difficulté au cours des dernières semaines a été de trouver une sorte de consensus sur ce que nous pouvions mettre en commun, qui soit acceptable par tous et suffisamment ambitieux pour nous permettre de gagner l'appel à candidature Idex.

La fusion exceptée, la première étape de notre réflexion a été de se dire que nous pourrions construire l'espace Bourgogne Franche-Comté de l'enseignement supérieur et de la recherche par la recherche précisément, en déléguant à la communauté d'universités et d'établissements la dotation financière, le budget, et le pilotage scientifique et stratégique de nos unités de recherche.

On a construit une première proposition en ce sens mais cette première proposition n'a pas fait consensus. En particulier, dans le groupe qui se constitue et qui travaille plutôt très bien dans l'ensemble, je dois dire, les écoles d'ingénieurs et de management, qui sont entrées un petit peu plus tard que l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté dans cette réflexion sur le rapprochement, sur la création de ce grand espace Bourgogne Franche-Comté, sur la problématique des délégations de compétences, les écoles, pour l'instant, je pense que cela évoluera, ne sont pas prêtes à perdre leur souveraineté sur leurs équipes, souvent d'accueil, qui sont internes. De fait, parce qu'il faut qu'on construise quelque chose qui fasse consensus, on n'a pas retenu cette option de dire que l'on va déléguer toute la recherche à la ComUE. On a donc continué à réfléchir. L'étape suivante de notre réflexion a été de dire que puisque le CNRS ambitionne d'être fondateur de notre communauté, puisqu'on a signé un contrat de site Bourgogne Franche-Comté avec le CNRS, on va proposer de déléguer à la communauté le pilotage scientifique et le budget de fonctionnement de toutes nos UMR CNRS.

Nous avons fait cette proposition dans le cadre du conseil de direction de l'université fédérale le 1^{er} avril, et cette proposition a immédiatement fait consensus. Je vous le dis parce que c'est une étape importante car après une période très longue pendant laquelle on a été sur une espèce de posture de principe qui était de dire que nous allions faire quelque chose ensemble, que nous allions nous rapprocher, mais où finalement on n'arrivait pas à faire une proposition concrète qui soit acceptable de tous, pour la première fois, on a une proposition qui est acceptable par tous les partenaires, écoles, université de Bourgogne et université de Franche-Comté. C'est donc autour de cette proposition que l'on est maintenant en train de travailler.

On y travaille, bien sûr, en lien avec le CNRS. J'ai eu l'occasion d'échanger avec le PDG du CNRS à ce sujet. On y travaille avec nos collègues de l'université de Franche-Comté et des écoles. Donc le schéma sur lequel on est actuellement serait de dire que l'on pourrait déléguer, non pas les emplois parce que les emplois sont trop compliqués à mettre en place, mais le budget de fonctionnement des unités de recherche et le pilotage stratégique.

On a porté ce débat la semaine passée en conférence des directeurs de laboratoires. De fait, il s'est passé quelque chose de tout à fait intéressant, la plupart des directeurs d'unités qui étaient présents y compris des directeurs d'unités qui sont des équipes d'accueil, qui n'ont pas le label CNRS, ont dit : « Mais nous aussi, nous avons envie d'y aller. Finalement, si vous déléguez à la ComUE les grosses UMR CNRS, vous allez créer une sorte de césure entre une recherche d'ambition et une recherche qui serait dans la ComUE et une recherche qui aurait un affichage moins ambitieux et qui resterait dans les universités. Et nous, nous souhaitons y aller ». C'était le message de fond à peu près unanime qui ressortait des discussions. Ce qui est quelque chose d'encourageant. Cela montre bien que dans notre communauté, ici, à Dijon, en Bourgogne, la plupart des collègues ont compris l'intérêt qu'il y avait à construire ensemble et à grandir ensemble avec la Franche-Comté.

Les choses en sont là pour l'instant. On continue le dialogue. On continue le travail tous ensemble.

Annie, toi qui pilotes ces dossiers, je ne sais pas si tu as des éléments d'éclairage complémentaires à apporter sur ce que je viens de dire sur la ComUE.

Mme Vinter.- Non. Sinon qu'effectivement, je pense que les choses sont bien engagées et que la réflexion sur transférer la recherche, si possible l'ensemble de la recherche, de l'ensemble des unités dans la ComUE, est quelque chose qui ne génère pas de grandes réticences. Au contraire, cela semble rencontrer un certain mouvement d'adhésion. Au problème près qu'il faudra que l'on règle quand même les statuts différents des unités qui sont sous tutelle d'autres organismes, en particulier le problème de l'INRA qui risque d'être un peu « puni » dans ce mouvement de bascule des unités dans la ComUE.

Le Président.- Oui, tout à fait. Il y a la problématique de l'INRA, la problématique de l'INSERM. Pour l'instant, on a commencé à aborder la question à partir du CNRS. En réalité, vous voyez, c'est tout récent, cela date du 1^{er} avril. Il faut maintenant que l'on travaille avec les autres organismes, comme le dit Annie, pour voir comment ils peuvent s'intégrer dans ce modèle, étant entendu que l'INSERM et l'INRA ne souhaitent pas, en tout cas à ce jour, être membres fondateurs. Par contre, ils souhaitent être membres associés de la ComUE, c'est-à-dire que leurs relations avec la ComUE soient formalisées par une convention d'association. Dans le cadre

de cette convention d'association, on pourrait, par exemple, décider que les crédits des universités aux UMR INRA et aux UMR INSERM puissent aller à la ComUE, quitte à ce que l'INSERM et l'INRA, s'ils ne le souhaitent pas, dotent leurs universités de façon directe sans passer par la ComUE. Il faut que l'on regarde si administrativement on peut le faire. Cela permettrait de dire, c'est le message, que nous, les deux grandes universités, l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne, sommes le fer de lance du dispositif et que nous nous engageons à déléguer la totalité de notre budget de fonctionnement de la recherche. De toutes nos UMR, en fait, puisque j'ai le sentiment que les équipes d'accueil (EA), nos unités propres, suivront le mouvement.

Dernière chose que je voulais vous dire, ce qu'on vous dit là est important. Je voudrais insister parce que contrairement à des idées qui ont pu circuler, il n'avait jamais été accepté jusqu'ici de fusion. Il n'avait jamais été accepté de modèle de délégation de compétences. En particulier, l'ancien projet d'Idex tel qu'il avait été soumis avait été écrit mais il n'avait été ni débattu ni voté sur le fond. C'est donc bien la première fois qu'une proposition est mise sur la table et que cette proposition fait l'objet d'un consensus.

Ce n'est certainement pas une proposition qui est un recul et une baisse d'ambition par rapport à ce qui avait été fait dans le précédent Idex. C'est, au contraire, une augmentation de l'ambition puisque, cette fois, c'est quelque chose de réel qui est discuté, qui est débattu et qui fait consensus. C'est une nuance qu'il est important à apporter, je vous le dis, parce qu'en conférence des directeurs de laboratoires, on m'a fait remarquer que notre ambition était à la baisse. Elle n'est certainement pas à la baisse. Dans les faits et dans la réalité, elle est à la hausse. Cela est donc quelque chose d'important et qui va nous donner... Oui, Olivier, que penses-tu de l'INRA ?

M. Lalouette.- Je suis personnel INRA, effectivement. En tant qu'administrateur de laboratoire, la question qui me vient tout de suite, c'est que l'on est en perspective de délégation de gestion à la ComUE. C'est donc une gestion totale du budget des unités de recherche par la ComUE, avec la gestion des contrats de recherche par la ComUE. La question qui me vient, c'est la dotation en personnels. Dans une unité telle que la mienne, 90 % de personnel support vient de l'INRA, par exemple. L'autre partie vient du CNRS. Je n'ai personne de l'université de Bourgogne. Cela veut dire que...

M. Rollin.- Il y en a au moins deux. Sinon, trois.

M. Lalouette.- Je n'ai pas de personnel support au niveau des services administratifs. Là, je parle de gestion, Jean-Emmanuel. Pour gérer.

Donc la question qui me vient est effectivement une question purement pratique de gestion du personnel, de gestion des compétences aussi. Cela veut dire anticiper, à un horizon qui sera celui que vous définirez, un changement des pratiques des collègues, de la formation sur le nouvel outil. Quel sera ce nouvel outil dans le cadre de la ComUE ? Cela est important à déterminer parce qu'à ma connaissance, on a actuellement deux outils de gestion différents.

Il y a des questions très pratiques qui se posent et qui me semblent très importantes parce que les aspects stratégiques, on va dire que c'est votre domaine à tous. Moi, je veux rester près du terrain, et en étant dans le terrain justement, je me pose beaucoup de questions par rapport à ce que tu affiches.

Le Président.- Je comprends. On est effectivement dans une phase exclusivement politique pour l'instant. Tu vois bien que construire un accord politique sur ce que l'on est prêt à déléguer et qui fait consensus est déjà un immense travail de dialogue les uns avec les autres. L'étape politique est forcément l'étape première.

Une fois que l'on aura à peu près bouclé cet accord politique, on passera dans une phase beaucoup plus opérationnelle, à savoir comment on met en musique cet accord politique. Et là, évidemment, la mise en musique va appeler des compétences qui seront celles des spécialistes de gestion, des spécialistes d'administration.

Pour l'instant, très honnêtement, on n'a absolument pas abordé cette question. La seule approche que l'on a de cette question pour l'instant, c'est de se dire que quoi qu'il en soit dans la ComUE, on ne veut pas reconstituer une méta-administration pléthorique qui viendrait coiffer l'administration de chacun des établissements et que probablement, ce que l'on mettra en place comme modèle pour l'administration de la ComUE, sera un modèle très léger, avec un directeur général des services, avec un cabinet léger. Peut-être un responsable financier et un responsable Ressources Humaines mais qui seront plus des coordonnateurs qui s'appuieront sur les services opérationnels dans les établissements via des délégations de gestion ou des mises à disposition. Des choses comme cela. Mais on ne veut pas reconstituer... D'abord, on ne peut pas parce que financièrement, on n'en aura pas les moyens et en dotations et en emplois. On n'en aura pas les moyens. Il n'est pas question que l'on reconstitue une troisième administration.

La seule chose que l'on a abordée, parce qu'elle est politique, c'est de dire que l'administration de la ComUE sera une administration très légère qui déléguera, en fait, des tâches aux administrations qui seront dans les établissements. Pour le reste, très honnêtement, on n'a absolument pas abordé les questions mais évidemment, quand le moment sera venu, on les abordera avec ceux qui savent.

C'est sûr que le CSGA est une unité un peu compliquée parce que vous êtes sous triple tutelle et qu'il faut que l'on arrive à trouver idéalement une façon de vous intégrer dans le dispositif.

M. Lalouette.- On a effectivement trois tutelles. Actuellement, on travaille avec des comités de gestion, ce n'est pas si simple. Cela fait plusieurs années maintenant que cela fonctionne. Je pense que la délégation de gestion est une voie qui peut être suivie. Mais ce n'est pas la seule voie à suivre. Peut-être qu'au niveau politique, je ne sais pas si le CNRS est d'accord, une forme de délégation de gestion, n'est-ce pas aller un peu vite ? Parce que cela peut faire peur un peu aux tutelles telles que l'INRA. En plus, vous savez sans doute comment est structuré l'INRA. L'INRA est structuré en centres de recherche régionaux, avec une propriété d'un campus propre et des services supports qui sont proches des unités de recherche. C'est aussi pour cela sans doute qu'il peut y avoir des réticences. Il y a un directeur des services dédié à la recherche qui est l'homologue d'un directeur général des services ou d'un délégué régional du CNRS. Il se trouve sur un centre. Le centre de Dijon est maintenant à 80 % deux grandes unités de recherche. Si on se situe dans la perspective du *feed-back*, finalement nous aurons Agroécologie et le CSGA qui seront gérés par la ComUE et le personnel support qui est au niveau des services de la recherche n'aura plus beaucoup d'activités. C'est comme cela que j'ai compris ton message.

Le Président.- Non, je n'ai pas dû bien m'exprimer. Dans le schéma, on transférerait la souveraineté, la maîtrise du budget, la dotation en euros à la ComUE. Le conseil d'administration de la ComUE arbitrerait sur les choix politiques liés au budget mais, ensuite, la gestion quotidienne serait effectivement déléguée aux établissements. Parce qu'on ne veut pas reconstituer une administration de gestion qui viendrait chapeauter l'ensemble. Parce que cela n'a pas de sens. Parce qu'on est quand même sur un espace qui va de Belfort à Nevers et au Creusot. Cet espace est vaste. Et parce qu'on n'aura jamais les emplois et les moyens financiers. L'idée est donc que le conseil d'administration de la ComUE prenne les délibérations sur les grands choix stratégiques sur le budget de fonctionnement de la recherche et, une fois que ces délibérations sont prises, la mise en opérationnalité, la gestion quotidienne, pour ce qui concerne l'uB par exemple, des crédits uB serait probablement confiée au pôle Recherche université de Bourgogne. C'est cela. Donc pour les personnels, cela ne change pas grand-chose, si ce n'est qu'ils exerceront une partie de leur temps en tant qu'agents de l'université de Bourgogne et sous la direction du DGA de l'université de Bourgogne et sur une autre partie de leur temps, par convention, ils exerceraient leur mission au service de la ComUE et surtout sous la responsabilité, à ce moment-là, du directeur général des services de la ComUE. Voilà, en gros, le modèle sur lequel on a commencé de réfléchir.

Alain.

M. Dereux.- Si je comprends bien, au niveau de la ComUE, le budget dont tu parles et qui sera arbitré, c'est ce que l'on appelle les dotations récurrentes dans les labos.

Le Président.- Oui.

M. Dereux.- Un chercheur décroche un contrat, etc., officiellement, le porteur est la ComUE mais, en fait, la gestion de son projet reste dans son laboratoire si j'ai bien compris. C'est bien cela ?

Le Président.- Oui.

M. Dereux.- Et donc maintenant, comment voit-on l'articulation pour les recrutements d'enseignants-chercheurs entre la partie recherche et la partie enseignement ? C'est une question que je te pose parce que Michel me l'a posée.

Le Président.- Oui. On n'a pas vraiment abordé cette question. Pour l'instant, les emplois restent dans les établissements. Donc la politique de campagne d'emplois est celle des établissements.

M. Dereux.- Oui mais les emplois d'enseignants-chercheurs sont aussi une ressource Recherche. Cela serait donc bien qu'il y ait une articulation.

Le Président.- C'est vrai qu'il faudra que l'on articule, en fait, le fonctionnement des établissements avec celui de la communauté. Tout à fait.

M. Dereux.- Pour le profil « recherche » des postes.

Le Président.- Oui, tout à fait.

M. Dereux.- Comment vois-tu cette coordination ? Serait-elle placée au sein de la ComUE ?

Le Président.- Je ne vois rien pour l'instant, Alain. Pour l'instant, je suis très heureux qu'on ait pu construire quelque chose sur lequel on soit tous d'accord. La seule chose qui est sûre, c'est que l'on ne délègue pas les emplois, ce qui aurait pu se discuter. On ne délègue pas les emplois. Ensuite, pour le reste, on verra avec nos collègues spécialistes d'administration et de gestion comment nous pouvons faire les choses. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on ne pourra pas effectivement faire l'impasse d'une articulation entre les établissements et la ComUE. Cela est tout à fait clair.

M. Dereux.- De toute façon, sans vouloir préempter ce qui pourrait se passer, il serait quand même logique que cela soit placé au niveau la communauté.

Le Président.- Oui, mais les emplois resteront dans les établissements.

M. Dereux.- Oui mais la cellule qui fait la coordination, j'entends.

Le Président.- Oui. Annie, je me trompe peut-être, mais il me semble que l'on a convenu, d'ailleurs, qu'il y aurait un vice-président de la ComUE qui serait en charge de ce lien formation-recherche, qui aurait cette mission au niveau de la ComUE.

Mme Vinter.- On n'a rien convenu parce que tout cela est tellement nouveau que toutes les implications sont justifiées, sont justes. Je crois que personne n'a vraiment réfléchi. Mais il est vrai que si on délègue la politique scientifique des établissements principaux, donc des universités, à la ComUE, il faudra bien l'équivalent d'un VP Recherche. Et comme il y aura la formation doctorale, puisqu'on délègue les écoles doctorales, c'est un VP Recherche qui fera également le lien avec la formation, ce qui va bien avec le conseil académique. Mais je crois que l'on n'a pas... Ce sont simplement des idées que l'on a eues comme cela mais on n'a rien acté au sein de la ComUE elle-même.

Le Président.- Tout à fait. Tout va s'affiner au fur et à mesure des discussions. Il faut déjà avoir un socle de consensus et on l'a à peu près et ensuite on avance.

Pour rebondir sur ce que dit Annie. Effectivement, je ne vous ai pas tout dévoilé. Le noyau de notre consensus, c'est une délégation sur les grosses UMR CNRS, mais j'espère que l'on pourra le faire aussi, d'une façon ou d'une autre, avec l'INRA et l'INSERM. On va essayer d'y travailler : on transfère totalement à la ComUE les écoles doctorales et on transfère effectivement à la ComUE la carte des formations et la signature scientifique.

Pour ce qui est de la carte des formations, cela veut dire que la ComUE sera chargée de l'harmoniser. Elle portera la carte des formations. Cela ne veut pas dire que toutes les formations seront partagées. Cela veut dire que l'on affichera une carte des formations au niveau de la Bourgogne Franche-Comté. Pour ce qui concerne les écoles d'ingénieurs et de management qui sont très attachées à leur marque, à leur identité, je vous l'explique parce que c'est une évolution importante en un an, les diplômes se présenteraient de la façon suivante : si la communauté, par

exemple, s'appelle Université Eiffel-Pasteur, le diplôme serait « diplôme Université Eiffel-Pasteur – AgroSup Dijon », « Université Eiffel-Pasteur – Ecole nationale d'électromécanique de Besançon ». C'est-à-dire que l'on met un préfixe, celui de l'entité fédérale que l'on est en train de construire, et un suffixe qui correspond à l'identité de l'établissement fédéré. Il y a un an, il n'y avait pas de consensus là-dessus. Maintenant, il y a consensus là-dessus. Je me souviens que l'on avait fait la proposition à l'automne 2012.

De la même façon, pour la signature scientifique, le schéma serait le même : on signerait les publications avec un préfixe, « Université Eiffel-Pasteur – Institut Carnot de Bourgogne », « Université Eiffel-Pasteur – Institut... », donc avec un préfixe et un suffixe permettant à la fois de mettre en valeur le laboratoire ainsi que le grand établissement que l'on est en train de créer et dont on espère que d'ici à vingt ou trente ans, c'est lui qui aura la vraie visibilité scientifique.

Voilà, en gros, les grandes lignes de ce sur quoi on s'est mis d'accord. Très honnêtement, nous avons franchi un pas de géant le 1^{er} avril.

Tout ceci s'est poursuivi par des commissions des statuts. Il y a eu une commission des statuts le 7 avril et une commission Idex le 9 avril. Vous voyez donc que l'on avance bien.

Sur l'appel à candidatures Idex, on a maintenant des éléments de clarification. Vous savez que l'on nous avait annoncé ce que j'avais appelé le grand Idex et le petit Idex, le grand Idex doté de 2 milliards d'euros pour des sites universitaires à rayonnement international et un Idex à rayonnement régional, doté de 1 milliard d'euros. Maintenant, on sait comment les choses vont se présenter. L'Idex proprement dit, ce qui s'appelle « Idex » pour des universités à rayonnement international, concernera en France une dizaine d'établissements. Voilà ce qu'on nous dit maintenant. Les textes précisent une dizaine d'établissements. Une dizaine, ce sera peut-être 11, peut-être 12 mais ce ne sera ni 16 ni 18.

Le deuxième appel s'appelle Isite, « site » pour « Science – Innovation – Territoire - Environnement ». Cet appel a pour vocation de labelliser des sites universitaires d'excellence mais à ancrage territorial, à rayonnement régional et national, et qui ont une excellence internationale reconnue mais sur un nombre de thématiques plus limité en termes de périmètre.

Clairement, quand on regarde le pré-cahier des charges de ces deux appels à candidatures, Idex et Isite, nous n'avons pas d'intérêt à candidater sur celui qui s'appelle « Idex ». Une dizaine de sites au niveau national. Il doit y en avoir déjà sept ou huit qui sont labellisés. En plus de ces sept ou huit, il y a Lyon et la communauté ESAM, centrée par les Arts et Métiers à Paris, qui sont dans les tuyaux puisqu'ils ont déjà reçu de l'argent pour se préparer au futur label Idex. On doit déjà en être à dix avec ces deux-là. On attend aussi de façon presque certaine Montpellier et Grenoble. Cela veut dire que l'on est déjà à douze. Nous avons donc fait le choix de ne pas candidater à Idex mais de candidater à Isite qui est, en fait, la variante régionale d'Idex. C'est donc en ce sens que l'on va travailler.

En sachant que dans le cahier des charges Isite, un certain nombre d'éléments sont particulièrement importants : le lien avec les collectivités territoriales et le soutien des collectivités territoriales qui sont essentiels.

C'est également le lien avec le monde économique et le monde des entreprises. A ce titre, l'intégration des écoles d'ingénieurs et de management dans notre communauté est un élément important pour assurer ce lien avec le monde économique.

Le troisième élément très fort du pré-cahier des charges que l'on a reçu, c'est de s'appuyer sur la stratégie de différenciation intelligente telle qu'elle a été construite, telle qu'elle est en cours de finalisation par les régions. Souvenez-vous, pour ce qui nous concerne, ici, en Bourgogne, en réalité, c'est lié à la réflexion de l'université qui a alimenté la réflexion de la Région sur la différenciation intelligente. Autrement dit, les grands choix qui sont affichés par la Région en termes de différenciation intelligente sont en bonne adéquation avec nos priorités scientifiques. On n'a donc pas d'inquiétude particulière à avoir là-dessus, je le dis, je suis assez serein, si on prend la différenciation intelligente comme clé d'entrée de la construction de l'Idex territorial, donc de l'Isite.

En gros, nous allons partir sur cette base. L'appel à candidatures sera probablement lancé dans le courant de l'été pour un dépôt des candidatures fin d'année 2014 ou début d'année 2015.

Voilà où on en est sur ce plan. Annie, as-tu quelque chose à ajouter ?

Mme Vinter.- Non. Sinon que les réunions de préparation qui ont été faites dans le cadre Idex et les discussions sont de toute façon utiles même si on candidate dans le cadre Isite. Le travail qui a déjà été effectué n'est pas à refaire. De ce point de vue, la plupart des partenaires comprennent le changement de cap, étant donné les informations que l'on a reçues, et en particulier celles que tu as dites, c'est-à-dire le petit nombre de sites universitaires qui pourront bénéficier d'un label Idex sans support. On voit bien que l'on a tout intérêt à concentrer notre dossier. Mais tout ce qui a été fait jusqu'à présent reste utile pour la préparation de ce dossier final.

Le Président.- Tout à fait. Voilà où on en est. Une fois de plus, vous avez les informations, vous le voyez, presque en temps réel et de façon complètement transparente. Encore une fois, on a repris un élan. Dans ce type de dossier, on avance par palier, c'est normal. Il y a des périodes difficiles, des périodes où les verrous se lèvent. Et là, clairement, on a levé un verrou qui devrait nous permettre de bien avancer.

Je voudrais dire une dernière chose avant de passer la parole à Pierre, c'est qu'on voit bien quand même que l'on est dans le vent de l'histoire puisque vous avez tous entendu la politique que veut afficher l'Etat, le Premier ministre, avec le rapprochement fort des régions puisqu'on parle maintenant vraiment de la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Donc tout ce que l'on est en train de mettre en place s'insère parfaitement dans cette vision, et l'ambition que nous avons essayé d'impulser depuis dix-huit mois va bien dans le sens de ce qui se met en place.

Pierre.

M. Pellenard.- Je voudrais aborder la carte des formations. Cela veut dire que simplement, pour l'instant, lister les différentes formations des deux sites, c'est déjà amorcer une certaine réflexion sur la suite.

Le Président.- Dans un premier temps, cela sera surtout un affichage parce que le chantier est considérable mais plus on arrivera à faire converger et à partager un certain nombre de formations... Par exemple, sur des formations à petit flux. Plutôt que d'avoir une formation à petit flux sur chacun des sites qui coûte cher et qu'on ne peut pas maintenir, on a intérêt à avoir une formation à flux moyen sur un des deux sites. Il faudra donc absolument que l'on engage la réflexion là-dessus dans les mois qui viennent. Mais je ne pense pas qu'on nous impose un niveau

d'exigence trop astreignant pour la prochaine offre de formation. Si déjà on est capable de montrer que l'on peut travailler ensemble, que l'on affiche une carte des formations cohérente, je ne crois pas que l'on va nous obliger à des partages d'activités. Mais c'est peut-être nous qui aurons envie de le faire et qui aurons intérêt à le faire pour arriver à nous créer des marges financières parce qu'on voit bien que la situation financière est difficile pour tout le monde et qu'on est tous à la recherche de marge de fonctionnement.

M. Pellenard.- Tu imagines déjà la mise en place d'une commission sur ce sujet.

Le Président.- Oui, on va le faire mais la première étape est de savoir ce que l'on délègue et ce que l'on ne délègue pas à la ComUE. Et le travail que l'on est en train de faire sur la communauté, et savoir jusqu'où on délègue et jusqu'où on ne délègue pas, est un peu le travail premier. De toute façon, on devra finaliser ce travail pour le mois de juillet puisque les statuts de la ComUE et le précontrat de site devront être disponibles, la partie commune du précontrat de site, devront être finalisés pour la fin du mois de juillet. Une fois que cela sera fait, cela nous donnera un document de cadrage qui nous permettra de travailler précisément avec nos collègues de Franche-Comté. Je voudrais que dans un premier temps, on puisse travailler entre nous, ici, à Dijon, pour construire notre propre philosophie et notre propre politique sur ce que l'on envisage en termes de partage, en termes de formations.

M. Pellenard.- Cela semble inévitable pour les écoles doctorales de les transférer sur la ComUE, avec le partage des masters.

Le Président.- Oui, elles seront transférées. Oui, tout à fait. Mais pour l'instant, je serai plutôt réservé sur un partage des masters. Je pense que la recherche est une bonne façon d'entrer dans cette dynamique. La recherche va nous permettre d'apprendre à travailler ensemble, de créer un grand établissement à l'échelle des deux régions. Ce sera déjà quelque chose d'important. Les masters viendront probablement mais dans un second temps, peut-être quand on aura ré-harmonisé aussi la carte des laboratoires parce qu'inéluctablement, ce que l'on va faire sur les laboratoires peut amener aussi à des regroupements de laboratoires. Ce sont donc ces regroupements de laboratoires qui, un jour, probablement pourront amener à des masters qui se redéployeront, se rééquilibreront.

Ce n'était que des informations générales mais je crois qu'il était important qu'on les partage.

Si vous n'avez pas d'autres questions sur ces enjeux stratégiques Bourgogne Franche-Comté, je crois que je vais donner la parole à Dominique Delmas et à Sylvie, peut-être, pour nous présenter les derniers arbitrages sur les programmes pluriannuels d'investissement transversaux et le premier budget rectificatif de l'année 2014.

Dominique à toi.

II) Questions financières

1. Point sur le deuxième appel à projets des PPI transversaux

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, chers amis, aujourd'hui nous allons voir le résultat du deuxième appel à projets concernant les PPI ainsi qu'ensuite, le rappel du compte financier, une partie sur les reports, le plafond global d'emplois et, ensuite, nous aborderons le budget rectificatif n° 1.

Juste quelques rappels pour vous rappeler que justement lors du conseil d'administration du 13 décembre 2012, vous avez voté l'autorisation d'ouverture de cinq PPI transversaux gérés par le pôle Finances afin de permettre le financement d'opérations pluriannuelles dans cinq grands domaines qui sont :

- les infrastructures numériques,
- la maintenance et les infrastructures des sites territoriaux,
- le plan de modernisation des travaux pratiques,
- les infrastructures sportives,
- les projets innovants des composantes.

Ces PPI transversaux ont été ouverts pour toute la durée du mandat afin de soutenir les composantes dans la réalisation de projets ambitieux et novateurs.

Sur cette diapo, vous est rappelé le calendrier de la procédure de ce programme pluriannuel d'investissement. Il y a eu l'ouverture de l'appel à projets au mois de juillet 2013, avec un dépôt des dossiers pour le 23 octobre 2013 au pôle Finances. Ensuite, transmission de ces dossiers aux Vice-présidents en charge de chacune des thématiques que je viens de vous présenter. Puis une présentation au Bureau des dossiers éligibles et, au mois d'avril, réunion de la sous-commission aux Investissements qui a travaillé justement sur la sélection des dossiers avant une présentation des résultats à la commission des Finances. Et aujourd'hui, nous nous trouvons devant vous afin de vous présenter les différents dossiers retenus et de voter ces PPI.

Un premier bilan, tout d'abord, de ce second appel à projets. 59 dossiers ont été déposés, soit une demande de financement pour l'université de Bourgogne, vous le voyez, de plus de 10 millions d'euros. Sachant qu'il ne restait pour le second appel à projets que « seulement » 2 millions d'euros.

Les financements des PPI transversaux sont assurés par un prélèvement sur réserves pour ce qui relève de la participation de l'uB, par les apports des composantes qui, le cas échéant, peuvent être réalisés par un prélèvement sur le fonds de roulement et, enfin, par des subventions en provenance des différents partenaires.

Tout d'abord, commençons par le PPI « Infrastructures numériques ». Nous avons tout d'abord une demande de « pare-feu haute performance » pour un peu plus de 480 000 euros. Ce projet n'a pas été retenu car il est hors budget PPI. Par ailleurs, il est également listé dans le CPER 2014-2020.

Nous avons également un « ruban V ». Cela concerne de l'équipement toujours pour la DSI pour un peu plus de 1,9 millions d'euros. Là encore, on est hors budget PPI. Ce programme est listé dans le CPER.

Deuxième « ruban V » pour rénovation physique, là encore 3,5 millions d'euros hors budget des PPI et, là encore, également listé dans le CPER.

En ce qui concerne l'IUFM, il y avait un projet de « communication numérique Dijon ESPE Département MEEF ». C'est un projet intéressant mais qui doit, lui, s'intégrer dans un projet global de l'université de Bourgogne de déploiement

d'écrans d'information sur le campus. De ce fait, ce projet n'a pas été retenu dans le cadre des PPI.

En ce qui concerne l'IUT Chalon-sur-Saône, il y a eu une « mise à niveau du réseau informatique GIM » pour un peu plus de 10 000 euros. Ce projet est non retenu car il doit être à globaliser avec le projet des DSI et notamment avec un financement CPER.

En ce qui concerne Le Creusot-Condorcet, un projet intitulé « solution de gestion de l'intégralité du cycle de vie des systèmes », en ce qui concerne donc le parc informatique, pour un peu plus de 21 000 euros. Ce projet a été retenu notamment pour la maîtrise sur le site du parc informatique pour la formation de la recherche avec les zones ZRR, et puis un transfert de compétences également souhaité dans le cadre de ce projet avec la DSI.

Toujours Le Creusot-Condorcet, un projet pour la « virtualisation des postes de travail ». C'est un projet qui initialement était dans le cadre des projets innovants des composantes, dans le cadre de la pédagogie. Il a été rapatrié dans ce PPI « Infrastructures numériques » car il correspondait visiblement aux différents cadres qu'imposait ce PPI, pour un peu plus de 61 000 euros. Ce projet sera notamment à développer sur l'ensemble du campus. Un transfert de compétences est souhaité avec la DSI.

Enfin, pour l'UFR Droit, « l'installation d'un lecteur optique copie code-barres » pour un peu plus de 17 000 euros. Ce projet a été retenu. C'est une solution qui est très intéressante et qui visiblement sera certainement à développer dans d'autres composantes où il y a, on va dire, notamment un nombre massif d'étudiants pour la première année de licence, en tout cas.

Si on fait un petit récapitulatif de ces PPI « Infrastructures numériques », nous avons une enveloppe budgétaire, pour rappel, qui était de 1,3 millions d'euros. Le premier appel à projets concernant ce PPI avait mobilisé déjà 1,1 million d'euros. Pour le second appel à projets, nous mobiliserons, si vous en êtes d'accord, un peu plus de 100 000 euros. Ce qui nous fait un total de 1 233 483 euros pour les infrastructures numériques. Il reste un solde de 66 517 euros.

Je vous indique, vous allez le voir, le solde pour chacun des PPI. Cela sera important pour ce que je vous présenterai ensuite pour l'utilisation de ces soldes puisque l'on verra sur certains projets qu'il va manquer des sommes importantes du fait d'une réactualisation des devis.

Maintenant, en ce qui concerne le PPI « Infrastructures et maintenance des sites territoriaux », pour Le Creusot-Condorcet, avec un PPI intitulé « mise en sécurité du campus du Creusot ». Ce projet pour un peu plus de 59 000 euros a été retenu. Il est en lien avec la création du site Le Creusot qui a été, je vous le rappelle, créé au 1^{er} janvier 2014, et également avec l'accès au plateau robotique à Condorcet qui doit être en lien avec la question des ZRR du laboratoire LE2I.

Le site d'Auxerre. Pour la « sécurisation du site d'Auxerre », pour un peu plus de 12 000 euros. Ce projet a été retenu car il présente une nécessité importante, en tout cas pour la coordination des travaux avec le quatrième bâtiment.

En ce qui concerne l'IUFM, « mise aux normes fenêtres Auxerre ESPE Département MEEF », pour un peu plus de 133 000 euros. Ce projet n'a pas été retenu, d'une part parce qu'il n'y a pas de cofinancement et, d'autre part, à terme, le bâtiment devra être libéré.

En ce qui concerne l'IUT Chalon-sur-Saône, « reprise d'une cloison en compression au bâtiment Sciences et Génie des Matériaux ». Ce projet à hauteur de

4 583 euros a été retenu, d'une part parce que son coût est peu élevé et, d'autre part, il apparaît une nécessité importante d'un aménagement interne.

La conclusion concernant ce PPI « Infrastructures et maintenance des sites territoriaux ». Pour rappel, l'enveloppe budgétaire était de 800 000 euros. Le premier appel à projets avait mobilisé 459 253 euros. Le second appel à projets, si vous en êtes d'accord, mobilisera 176 258 euros, soit un total pour ce PPI de 636 211 euros, soit un solde de 163 789 euros.

En ce qui concerne maintenant le PPI « Rénovation des travaux pratiques », pour l'UFR Santé, un PPI intitulé « bio-production de médicaments, parcours industrie et recherche des études pharmaceutiques », pour un peu plus de 127 000 euros. Ce projet n'a pas été retenu car cet équipement est en partie disponible sur Welience avec la plate-forme PPB, notamment à l'INRA et dans un certain nombre d'équipes de recherche.

En ce qui concerne l'UFR Sciences et Techniques, un premier projet classé en 1 par l'UFR qui a été retenu, est un « réaménagement et une défragmentation de salle de TP de l'aile D Mirande » pour un peu plus de 86 000 euros. Ce projet a été retenu car il est cohérent avec l'ensemble du projet de réaménagement des locaux de chimie avec l'ESIREM. Il contribue également à la mise en sécurité des salles de TP.

Deuxième projet, également classé en 2 par l'UFR, et qui a été retenu par la commission, à savoir un « diagramme binaire liquide vapeur isobare », pour 27 000 euros. C'est une technologie de base. Elle concerne beaucoup d'étudiants au niveau de cette UFR.

Troisième projet qui n'a pas été retenu, qui est un « appareil à fluorescence X », pour un peu plus de 19 000 euros. C'est une technologie de pointe mais le public visé est restreint.

Quatrième projet, « équipement réseau pour la salle de TP informatique de l'aile A Mirande », pour un peu plus de 42 000 euros. Ce projet n'a pas été retenu, d'une part parce qu'il ne concerne pas les PPI « Travaux pratiques » mais les « Infrastructures numériques ». C'est également un projet qui sera éligible dans le cadre des appels à projets d'équipements pédagogiques.

Cinquième projet, « viscosimètre rotatif pour le plateau technique Chimie Minérale », pour un peu plus de 7 000 euros. Cet équipement est disponible en plusieurs exemplaires sur le plateau de rhéologie et dans les laboratoires de recherche. De ce fait, il n'a pas été retenu.

Sixième projet, « équipement de salle TP Electronique, vision industrielle pour les salles GS-24 et D-427 », pour un peu plus de 32 000 euros. C'est un projet non retenu qui, là encore, est éligible à l'appel à projets d'équipements pédagogiques.

En ce qui concerne le septième projet, « équipement pour le renouvellement des enseignements de travaux pratiques en Chimie Analytique et Electrochimie », pour un peu plus de 7 000 euros, même chose, non retenu pour les mêmes raisons.

Huitième projet, « turbidimètre au plateau technique Chimie Minérale » pour un peu plus de 10 000 euros. Là encore non retenu, éligible aux équipements pédagogiques.

Neuvième programme, toujours pour l'UFR Sciences et Techniques, « achat d'un polarimètre pour les travaux pratiques en chimie analytique », pour un peu plus de 3 900 euros. Non retenu.

Enfin, dernier projet qui avait été classé en 10 par l'UFR Sciences et Techniques, qui était la « mise en sécurité et rénovation des salles de TP du plateau

technique Chimie Minérale », pour un peu plus de 57 000 euros, que la Commission a jugé comme prioritaire puisque faisant appel à une mise en sécurité des équipements et locaux pédagogiques.

En ce qui concerne l'UFR SVTE, premier projet classé par l'UFR, qui était « l'acquisition d'un matériel de mesure et de préparation d'échantillons pour les TP de licence », pour un peu plus de 20 000 euros. Ce projet est retenu. Il est complémentaire à la mise en place des salles de préparation et de logistique pour les TP de licences en biologie. De plus, il concerne l'ensemble des licences (L1, L2, L3) en SVTE.

Deuxième projet classé par l'UFR, qui était « télé-acquisition et cartographie numérique de paramètres de terrain », pour un peu plus de 20 000 euros. Ce projet est non retenu, d'une part parce qu'il concerne un nombre d'étudiants relativement faible et il est également éligible à l'appel à projets d'équipements pédagogiques.

Troisième projet, qui était « nanodrop bases génomique et protéomique », pour un peu plus de 18 000 euros. Ce projet a été retenu car cette technologie est en phase avec le secteur privé. De plus, il concerne plusieurs filières au sein de l'UFR SVTE.

Quatrième projet, qui était « l'exploration cardiométabolique chez la souris », pour un peu plus de 90 000 euros. Ce projet est non retenu car il concerne là encore un nombre restreint d'étudiants.

Maintenant, concernant l'ISAT, le « renouvellement et l'amélioration des travaux pratiques d'énergétique », pour un peu plus de 24 000 euros. Ce projet a été retenu partiellement, d'une part parce qu'il va permettre de remplacer des TP qui sont extrêmement vieillissants et il est également largement cofinancé par la composante.

En ce qui concerne Le Creusot-Condorcet, « remplacement des machines d'usage du département Génie mécanique et productif », pour un peu plus de 120 000 euros. Là encore, ce projet est partiellement retenu. Il y a un cofinancement par la composante mais également une nécessité de mise en adéquation avec le secteur marchand.

L'IUT Dijon-Auxerre, pour le « renouvellement des laboratoires de langues », pour un peu plus de 30 000 euros. Ce projet est retenu. Remplacement de trois salles à usage de l'enseignement des langues et une salle informatique. Il y a également une logique de mutualisation des équipements pour plusieurs départements et enseignements. C'est donc vraiment un projet transversal très intéressant.

L'IUT Dijon-Auxerre, « salle de TP réseau opérateur », pour un peu plus de 52 000 euros. Non retenu. Il concerne là encore un faible nombre d'étudiants. Il est également éligible aux équipements pédagogiques.

Pour le SUMPPS, « achat de paillasse », pour 42 000 euros. Non retenu car ce projet, en fait, sera pris en compte dans le cadre du futur centre de santé qui sera créé.

L'UFR Santé, pour la « modernisation de deux labos et de deux salles informatiques de langues », pour un peu plus de 97 000 euros. C'est un projet non retenu, essentiellement parce que le coût est très supérieur aux autres demandes de salles équipées en informatique pour les langues qui sont plutôt à hauteur de 30 000 euros.

L'IUT Chalon-sur-Saône, « acquisition d'un appareil de contrôle non destructif », pour un peu plus de 31 000 euros. Ce projet n'a pas été retenu.

Pour l'ESIREM, « dispositif d'analyse par diffraction des rayons X », pour un peu plus de 76 000 euros. Il a été non retenu car il concerne là encore un nombre limité d'étudiants et il y a également trois équipements disponibles sur le campus, dont un est neuf.

Toujours pour l'ESIREM, « dispositif d'analyse par diffraction des rayons X, mise en place d'une salle de TP », pour un peu plus de 28 000 euros. Ce projet a été retenu. Il entre dans la réorganisation des locaux d'enseignement avec l'aile D de Chimie et de Sciences Tech et la restitution des locaux à l'ESIREM et Sciences Tech.

Ce qui nous amène, vous le voyez, pour le premier appel à projets de ce PPI qui avait une enveloppe là encore de 800 000 euros à 401 307 euros. La deuxième tranche de cet appel à projets s'élève à 413 927 euros, soit un total pour cette enveloppe de 815 234 euros. Donc vous le voyez, cette fois, nous n'avons pas un solde mais, au contraire, un manque de 15 234 euros qui sera compensé, on le verra après, par les soldes si on fait...

M. Dereux.- Pourrait-on avoir le résumé de ce qui est retenu dans cette ligne ?

M. Delmas.- Je n'ai pas fait le résumé, je suis désolé.

En ce qui concerne les PPI « Projets innovants des composantes », pour les UFR Droit, Sciences Economiques, Lettres, Langues, Sciences Humaines, il y avait « l'équipement d'un amphi en visioconférence » pour un peu plus de 25 000 euros. Ce projet est retenu. Il correspond, en fait, à un projet global d'équipement de chaque bâtiment dont je vais vous parler juste après ces PPI.

Sciences Economiques et Gestion, « modernisation de laboratoires de langues de l'UFR », pour un peu plus de 15 000 euros. Ce projet est retenu car il va permettre, d'une part, le développement de la politique des langues de l'université et c'est également un laboratoire qui nécessite absolument une modernisation.

Langues et Communication, « salle de laboratoire multimédia de langues » pour 109 000 euros. Ce projet est retenu pour les mêmes raisons, pour le développement de la politique des langues et également une modernisation qui est primordiale pour cette UFR.

Sciences Humaines, un « piano numérique Silent », pour 12 300 euros. Ce projet est non retenu car il ne relève pas des PPI. Ce projet sera présenté dans le cadre des équipements pédagogiques.

Pour Sciences et Techniques, premier projet classé par l'UFR, un « équipement de visioconférence, système de vidéoprojection fixe et visualisateur », pour un peu plus de 92 000 euros. Là encore, cela fait partie d'un projet global que je vais vous présenter après.

Ensuite, en deuxième projet, « démonstration d'une communication multiplexée en longueur d'onde à 10 gigahertz », pour un peu plus de 5 000 euros. Ce projet est intéressant mais non retenu car il a fallu bien évidemment faire des arbitrages au regard de l'enveloppe. Je vous rappelle : 10 millions d'euros de demandes pour simplement 2 millions d'euros disponibles.

En ce qui concerne SVTE, premier projet, « modernisation de l'amphithéâtre Pasteur bâtiment Gabriel », pour un peu plus de 212 000 euros. Ce projet est partiellement retenu. La réfection de l'amphithéâtre ne concerne pas les PPI. En

revanche, dans ce projet, il y avait « l'équipement de l'amphithéâtre en visioconférence ». On le verra. Cela fait partie justement de ce projet global.

Le deuxième projet, « création d'un enseignement intégré pour le suivi à distance des mammifères sauvages de la réserve naturelle régionale de Val Suzon », pour 30 900 euros. C'est un projet innovant qui est, en plus, cofinancé et qui a donc été retenu par la Commission.

Troisième projet, « la salle informatique 3G interactive » pour un peu plus de 39 000 euros. Ce projet n'a pas été retenu. Le projet 1, partiellement accepté, et le projet 2, accepté, conduisent, bien sûr, à écarter ce troisième projet par souci d'équité entre les différentes composantes.

Le Creusot-Condorcet, « virtualisation des postes de travail ». Ce projet est non retenu dans ce PPI. Il a été basculé dans le premier PPI que je vous ai présenté et qui était le PPI numérique.

« Solution de gestion de l'intégralité du cycle de vie des systèmes ». Même chose que précédemment.

Ensuite, en ce qui concerne l'IUT Dijon-Auxerre, « premier équipement du département Génie Civil Construction Durable, site d'Auxerre », pour un peu plus de 539 000 euros. Comme vous le voyez, ce projet est non retenu dans le cadre des PPI innovants. Je vous proposerai un autre mode de financement.

L'IUT de Dijon-Auxerre, « équipement des halls d'accueil d'écrans d'information », pour un peu plus de 32 000 euros. Ce projet est non retenu. Il est peu pertinent. De plus, l'IUT bénéficiera déjà du financement de l'ouverture du département Génie Civil, vous le voyez, pour un peu plus de 539 000 euros.

L'IUT de Dijon-Auxerre, « création d'un centre de ressources techniques », pour un peu plus de 166 000 euros. Même chose que précédemment.

« Equipements terminaux mobiles » pour un peu plus de 25 000 euros. Non retenu, là encore pour les mêmes raisons.

Et puis « classe mobile », pour un peu plus de 83 000 euros. Même chose que précédemment.

En ce qui concerne La Passerelle, « développement des usages pédagogiques du numérique », pour un peu plus de 127 000 euros. Ce projet est retenu. Il correspond à la volonté de l'établissement de développer la pédagogie prenant appui sur le numérique. De plus, il bénéficie d'un autofinancement.

En ce qui concerne l'UFR Santé, « outil interactif pour expliquer les nouvelles technologies », projet pédagogique de la FHU TRANSLAD, pour un peu plus de 138 000 euros. Ce projet est important mais si on le finance, il prend une grande partie de ce PPI.

L'IUFM Mâcon, « projet service informatique ESPE ». Ce projet est retenu pour un peu plus de 11 000 euros. Il est à soutenir dans le cadre de la mise en place et du développement des missions de l'ESPE.

Pour conclure, concernant ce PPI, qui est à hauteur de 800 000 euros, le premier appel à projets, pour rappel, avait mobilisé 311 514 euros. Le deuxième appel à projets mobiliserait 294 878 euros, soit un total de 606 392 euros. Il nous resterait donc un solde de 193 608 euros.

Enfin, pour terminer, le PPI « Infrastructures sportives ». Tout d'abord, Le Creusot-Condorcet. La « construction d'un terrain de beach volley », pour 48 500 euros. C'est un dossier qui n'est pas encore bien structuré et donc qui n'a pas été retenu. Il est non prioritaire par rapport aux autres dossiers. Le Creusot a, par ailleurs, déjà bénéficié largement de la première vague lors du premier appel à projets PPI.

Le STAPS. « Terrain synthétique éclairé », à hauteur de 450 000 euros initialement. Mais ce projet a été sous-estimé par la composante. La prévision à l'heure actuelle est de 922 415 euros. Ce dossier, néanmoins, reste prioritaire. Il y a un partenariat avec le Grand Dijon. Ce projet est retenu. Je vous expliquerai juste après le financement de ce projet, de ce terrain synthétique.

Le SUAPS. « Achat d'appareils spécialisés pour la salle de musculation », pour 10 000 euros. Ce projet vient tout à fait en complément de la création de la salle de musculation. Ce projet est donc retenu.

Toujours le SUAPS, « aménagement d'une aire multisports », pour 79 000 euros. Ce projet est retenu. Il présente un intérêt pour la pratique sportive sur le campus. Il est très pertinent face aux besoins réels de l'établissement.

En ce qui concerne l'IUFM, « réhabilitation du petit gymnase Dijon ESPE Département MEEF », pour un peu plus de 61 000 euros. Ce projet est retenu. Il correspond à la réhabilitation qui est essentielle notamment pour l'isolation et les vestiaires.

Enfin, pour l'ESPE, « réhabilitation du gymnase Nevers ESPE Département MEEF », pour 50 000 euros. Ce projet est partiellement retenu. Il est nécessaire en raison de la vétusté importante de ce gymnase.

En ce qui concerne le bilan de ce PPI, vous voyez, toujours la même enveloppe, 800 000 euros. Le premier appel à projets avait mobilisé 35 173 euros. Le second appel à projets mobiliserait 950 888 euros, soit un total pour ce PPI de 986 061 euros. Ce qui entraîne, vous le voyez, un déficit de 186 061 euros.

En conclusion, juste pour vous rappeler un petit peu les deux appels à projets, dans le premier appel à projets, 31 projets avaient été financés. Ce qui représentait un prélèvement pour l'université de Bourgogne de 2 340 120 euros sans, bien évidemment, les financements extérieurs. Cela nous laissait 2 159 880 euros disponibles pour le second appel à projets pour atteindre l'enveloppe des 4,5 millions d'euros qui avaient été précédemment fixés par le CA.

En ce qui concerne le second appel à projets, il y aurait donc sur l'ensemble des projets que je vous ai présentés, 25 projets financés, ce qui entraînerait un coût total pour l'uB de 2 294 336 euros.

Si on reprend l'ensemble des PPI dans le petit tableau, vous voyez que pour :

- les projets innovants des composantes, on a un solde positif de 193 608 euros,
- les sites territoriaux, un solde positif de 163 789 euros,
- le renouvellement des TP, un déficit de 15 234 euros,
- les infrastructures sportives, un déficit de 186 061 euros,
- les infrastructures numériques, un solde positif de 66 517 euros.

Cela nous faisait un solde de 222 619 euros sur lequel il faut tenir compte de l'augmentation du terrain synthétique. Donc le complément du terrain synthétique nécessite un apport de 172 415 euros.

Par ailleurs, il y a une demande importante au regard de l'ensemble des PPI. Quand on regarde les demandes de projets concernant le premier puis le second appel à projets, il y a une demande très importante de la part des composantes pour des visioconférences et des vidéoprojections. Aussi nous avons réfléchi au sein de la Commission des Investissements à se dire que l'université, de toute façon, doit avoir une politique d'achat groupé. De plus, dans le cadre peut-être de mutualisations, la visioconférence est quelque chose d'extrêmement important. Nous vous proposons donc qu'au sein de notre établissement, par grand bâtiment, nous puissions réaliser

une salle de visioconférence avec, bien sûr, de la vidéoprojection en plus, pour compléter dans les différents bâtiments, ce qui permettrait d'utiliser ce solde, ces 222 619 euros, en direction de ce projet.

Pour le terrain synthétique, nous proposons un prélèvement sur le fonds de roulement de manière à compléter son financement.

Toujours, vous l'avez vu dans ce second appel à projets, le département QLIO, qui faisait un peu plus de 520 000 euros, n'a pas pu être pris en compte dans le cadre des PPI car la demande de financement est beaucoup trop importante. Aussi il est proposé de prélever le montant de 526 000 euros sur le fonds de roulement afin de financer cette opération.

Dernière chose, il s'avère qu'il y a des intrusions répétées au sein des bâtiments de notre établissement, ce qui pose de nombreux problèmes de sécurité. Aussi il est proposé de créer une opération « contrôle d'accès » sur toute l'uB qui représente un coût de 600 000 euros. Je vous l'ai décomposé sur les deux ans. Cela représente 200 000 euros en 2014 et 400 000 euros en 2015 par prélèvement, là encore, sur le fonds de roulement. Cela représente vraiment une nécessité absolue en vue de la sécurisation de nos installations et de nos laboratoires.

En conclusion, il vous est demandé de vous prononcer sur :

- la proposition de PPI issue de la commission des Finances et de la sous-commission des Investissements, étant précisé que, bien sûr, les enveloppes seront redimensionnées au budget rectificatif n° 2,
- le prélèvement de 526 000 euros sur le fonds de roulement pour la création du département QLIO, le département Génie civil,
- le prélèvement de 600 000 euros pour le « contrôle d'accès sécurité » au niveau de l'établissement.

Le Président.- Merci beaucoup, Dominique. Rapidement, quelques éléments de commentaires. D'abord, vous comprenez bien que tout ce qui vient de vous être présenté est un fantastique élan et un fantastique effort de modernisation, de restructuration de pratiquement tous les compartiments de notre université puisqu'on y trouve aussi bien le numérique que des infrastructures pour les sites territoriaux, que des infrastructures sportives, et une très grande diversité de créations de salles de travaux pratiques, de créations de travaux pratiques nouveaux, de financements de projets innovants des composantes. Tout ceci est finalement le résultat de la bonne gestion de l'établissement qui a permis de constituer ce fonds de roulement que l'on avait toujours promis d'utiliser comme un véritable levier au service de l'ensemble de l'établissement et on le fait.

J'ajoute qu'à ces cinq premiers PPI, vous le savez, viendront s'ajouter un programme pour la rénovation du bâtiment Droit-Lettres dans lequel se trouvent 50 % de nos étudiants à peu près. On financera cette rénovation du bâtiment Droit-Lettres à hauteur de 3 millions d'euros. Ce n'est probablement pas la totalité de ce qui est nécessaire mais, en tout cas, c'est un effort important pour l'établissement. Et puis le dernier PPI, qui n'est pas encore mis en route mais qui a été voté, c'est celui sur les infrastructures scientifiques et les plateformes qui sera à hauteur de 1 million d'euros.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'équipe des Vice-présidents et du pôle Finances qui ont fait un travail remarquable d'analyse des dossiers, de dialogue avec les laboratoires et les composantes, d'arbitrages parce que les arbitrages ont été difficiles. Il a fallu prendre en compte une grande diversité de paramètres. Et je trouve que ce qui est intéressant dans ce que tu

montres, Dominique, ce sont les petits encadrés jaunes qui sont les éléments de justification et qui montrent bien les critères de choix qui ont été choisis et qui sont toujours les critères de l'intérêt général. Cela est très important et correspond bien au cadrage que l'on avait donné. Une fois de plus, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'universités en France qui, dans le contexte économique actuel, consentent un tel effort de modernisation de leurs infrastructures. Cela est important car, même si nous sommes dans une situation très difficile, et nous le serons probablement dans les quelques années qui viennent en termes de fonctionnement, la modernisation des infrastructures que nous aurons opérée nous permettra d'être en phase avec les besoins du monde universitaire quand l'économie redémarrera.

Dernière chose avant d'ouvrir le débat, vous avez tous bien compris que ces PPI avaient déjà été votés. Donc si on fait référence à cet histogramme que l'on a vu à l'occasion du dernier conseil d'administration, vous vous souvenez, 45 millions de fonds de roulement. Sur ces 45 millions, 20 millions qui sont un socle qui correspond au besoin d'un mois de fonctionnement (masse salariale, fonctionnement et investissement) auquel on ne touche pas, 17 millions d'euros qui sont tous les engagements pluriannuels puis 8 millions d'euros sur lesquels on peut mener notre politique.

Les PPI qui viennent de vous être présentés, je parle sous le contrôle de Sylvie, font partie des 17 millions d'euros, c'est-à-dire que vous les avez déjà votés. Ce n'est pas une dépense supplémentaire, c'est bien quelque chose qui était déjà inscrit dans nos engagements pluriannuels.

En revanche, tu me corrigeras, Dominique, si je me trompe, les 526 000 euros pour la création de Génie Civil et les 600 000 euros pour le contrôle de sécurité viennent en plus. Ces prélèvements sur réserves viennent sur ce matelas de 8 millions d'euros qui est notre espace de liberté qui nous permet de mener notre politique.

Donc ce que l'on vous demande bien ici, c'est de voter un peu plus de 1,1 million de prélèvement supplémentaire sur le fonds de roulement en termes de grandes masses financières.

Alain ?

M. Dereux.- C'était ma question. J'ai bien identifié qu'il y a des prélèvements supplémentaires. Mais présentés comme cela, tu parles de 8 millions, je ne vois pas l'impact que cela a sur l'analyse que tu nous as faite la dernière fois. Cela continue-t-il de baisser dans le vert ?

Le Président.- Oui.

M. Dereux.- Enfin, je n'ai pas tout cela en tête aujourd'hui.

M. Delmas.- Oui, peut-être que Sylvie pourra mieux répondre que moi mais oui, on reste dans le vert. Simplement, après, il est sûr qu'il faudra faire attention par rapport à d'autres investissements qui pourraient avoir lieu.

Je ne sais pas, Sylvie, si vous voulez ajouter quelque chose.

Mme Gigarel.- Le disponible qui nous restait la dernière fois était aux alentours de 8 millions d'euros. En fait, les prélèvements que nous effectuons là seront réalisés dans le disponible qui vous avait été présenté la dernière fois. Donc, en clair, les 8,9 millions vont devenir, en fait...

Le Président.- 7,8 millions. Ceci étant dit, je souhaite que pour la suite de l'année budgétaire, on soit maintenant extrêmement restrictif sur les prélèvements sur le fonds de roulement. C'est-à-dire que tout ce qui est vraiment effort de modernisation pédagogique, scientifique, est fait à travers les PPI. On fait deux très grosses opérations pour l'IUT de Dijon-Auxerre et pour les contrôles d'accès, et ça, c'est de la sécurisation de l'établissement. Cela est indispensable à notre sécurisation. Pour le reste, les prélèvements sur réserves, sur le reste de l'année, seront soit nuls soit maintenus au strict minimum parce que ces 7,8 millions qui vont nous rester sont précisément notre marge de liberté, ce qui fait que l'on est un établissement qui est autonome et qui n'a pas besoin d'aller se mettre à genoux devant différents financeurs pour obtenir des financements complémentaires. Donc un élément d'ambition dans notre politique et maintenant quelque chose qui sera restrictif.

Qui souhaite poser des questions ? Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai une question qui concerne les installations sportives. En particulier, j'ai observé que vous passiez d'une prévision de 750 000 euros à plus de 922 000 euros, ce qui fait quand même une augmentation de 20 %. Je voudrais d'abord savoir comment vous expliquez une telle... On était soit sur une sous-estimation. Là, c'est grave. Cela voudrait dire que l'on voulait vendre un projet en dessous de la réalité. Et la deuxième, vous avez parlé de partenariat avec le Grand Dijon. Est-ce aussi un partenariat financier ?

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- Le Grand Dijon va-t-il abonder dans cette part de 170 000 euros supplémentaires qui vont manquer ?

M. Delmas.- Juste peut-être sur l'aspect technique, pourquoi cela a augmenté. En fait, il s'avère que le sol même du terrain synthétique qui avait été présenté lors du devis n'était pas le bon puisqu'en fait, il nous aurait fallu refaire le terrain synthétique au bout de peut-être cinq ans, tandis que là... Apparemment, c'est l'université de Montpellier, je crois, qui a exactement le même terrain synthétique et, avec le sol, cela leur fait plus de dix ans. Donc finalement, on aurait investi dans un terrain synthétique pour pouvoir le refaire. C'était la première chose. Après, le détail purement technique, je ne pourrai pas vous l'expliquer.

La seconde chose, en ce qui concerne le Grand Dijon, je vais peut-être laisser Sylvie, qui connaît bien les chiffres, la participation du Grand Dijon. En revanche, il y aura, bien sûr, un partenariat avec le Grand Dijon, ce qui nous permettra ensuite de récupérer de l'argent.

Sylvie, voulez-vous ajouter quelque chose ?

Mme Gigagel.- Oui, il y aura un financement par le Grand Dijon. En revanche, il n'y a pas le financement escompté de la part du Conseil régional de Bourgogne.

M. Delmas.- Qui était à hauteur de 50 000.

Le Président.- D'autres questions ? D'autres commentaires ? Pierre.

M. Pellenard.- Il y a eu plusieurs propositions retoquées pour des questions d'effectifs trop faibles. Je voulais savoir quels avaient été les critères, comment cela avait été fait.

M. Delmas.- En fait, on a comparé...

M. Pellenard.- C'est un rapport sur l'effectif qui a été fait ?

M. Delmas.- Quand il y a des projets qui sont très transversaux ou qui concernent de nombreuses filières, ces projets sont déjà priorisés devant les autres qui ne concernent qu'une filière où il y aura peu d'étudiants ou où cela sera simplement des modules obsolètes. Des choses comme cela. Une fois que l'on a classé les projets qui sont très transversaux, qui concernent par exemple du L1, L2, L3 ou qui ne concernent, par exemple, que du L3 mais sur plusieurs filières, l'enveloppe budgétaire tout de suite se rétrécit et ne permet plus le financement correct des autres.

M. Pellenard.- Il ne faut pas pénaliser systématiquement les structures qui sont peu représentatives au niveau des effectifs. A partir du moment où il y a...

M. Delmas.- C'est un choix que l'on a fait. C'est un choix que la Commission a fait de prioriser déjà les choses très transversales qui touchent un plus grand nombre d'étudiants plutôt que de sectoriser sur un petit secteur. Après, c'est le choix.

M. Pellenard.- J'ai une deuxième question. Tu as précisé que certains dossiers seraient, par contre, non retenus s'ils étaient éligibles sous le label...

M. Delmas.- « Equipements pédagogiques ».

M. Pellenard.- Seront-ils retenus en priorité ou y aura-t-il une mémoire qui sera retenue lors de l'examen de ces appels à projets ?

M. Delmas.- Je pense qu'il y aura une coordination, en tout cas avec Grégory Wegmann, c'est évident. Sur les appels qui auront été retoqués, il y aura une transmission, en tout cas, des dossiers avec les remarques faites.

M. Pellenard.- Si je peux continuer ?

Le Président.- Bien sûr.

M. Pellenard.- J'ai une troisième question. On va voter sur le troisième point sur le contrôle d'accès sécurité pour les visiteurs. Pourrait-on avoir un peu plus d'explication ?

M. Delmas.- Gilles peut-être.

M. Pellenard.- Pour la configuration en elle-même.

M. Robin.- Pour l'instant, la configuration du contrôle d'accès est encore assez vague. Simplement, il faut pouvoir protéger nos accès en général, y compris ceux des bâtiments. Il y a donc tout un système à initier.

M. Pellenard.- Est-ce sous forme de vigiles ?

M. Robin.- Cela peut se compléter d'un dispositif de surveillance vigiles plus important mais cela concerne en priorité les contrôles d'accès bâtiments.

Le Président.- C'est de l'infrastructure. C'est de l'équipement.

M. Robin.- Cela concerne de l'investissement. Mais on pense aussi d'un point de vue fonctionnement à une accentuation, si cela est possible, des dispositifs de surveillance via des vigiles. Mais en toute vérité, pour l'instant, c'est du bâtiment et de l'équipement. Il y a l'électronique, la surveillance des fermetures, du verrouillage des bâtiments, qui existe à l'heure actuelle pour toute une partie du campus. Mais ce dispositif est appelé à se développer puisque l'on a quand même de nombreux problèmes sur ce sujet. Les questionnements des directeurs et directrices de composantes l'ont prouvé il y a quelque temps. Pour l'instant, considérez-le comme de l'investissement et comme de l'équipement de bâtiment. Mais on pourra le préciser au fur et à mesure. Pour l'instant, vous avez une enveloppe globale. Vous avez vu qu'elle était étalée sur deux années. Entre-temps, on pourra développer les précisions sur l'ensemble du dispositif.

Le Président.- Merci, Gilles. D'autres remarques ? D'autres commentaires ?
Cédric Clerc.

M. Clerc.- Simplement aussi pour préciser par rapport au terrain synthétique que si les dossiers ont été bien instruits pour ce qui est des PPI, sur ce dossier, il y a quand même eu un problème, la question de la nécessité du terrain lui-même tout simplement. C'est derrière nous maintenant mais je trouve que c'est un problème aussi. Cela me dérange. Et également sur les 600 000 euros du contrôle d'accès sécurité, je trouve que l'on n'a pas beaucoup d'informations. Est-ce en lien aussi un peu avec les éventuelles ZRR qui se mettent en place ? Quel type de contrôle ? J'ai du mal à voir et, du coup, à estimer ces 600 000 euros pour voir ce que cela représente.

Le Président.- En gros, c'est pour protéger l'accès de l'ensemble de nos bâtiments sur l'ensemble du parc immobilier de l'université. C'est donc considérable. C'est partiellement en lien avec les ZRR, mais il y a un enjeu très fort sur la sécurisation, en fait, de l'accès de nos bâtiments. Cela veut dire des dispositifs de contrôle numérique d'accès. Ce sont ces types de dispositifs. Avec une centralisation puisque si on a un accès contrôlé par des cartes numériques par exemple, il faut, bien entendu, des supports informatiques pour prendre en compte cette centralisation du dispositif. Donc vous voyez qu'il y a une technologie qui est complexe, qui vient en support de ceci mais qui est essentielle pour que l'ensemble des utilisateurs de l'université se trouve dans des conditions de sécurité qui soient bonnes.

Comme le disait Gilles, en fait, c'est un petit peu comme les PPI. On estime en gros un besoin à 600 000 euros. On vote le prélèvement sur réserves et, ensuite,

on pourra mener les actions. C'est un petit peu le même principe que celui des PPI où finalement on avait voté les masses financières et, une fois que les masses financières ont été votées par le Conseil d'Administration, on a travaillé projet par projet, on a pris des arbitrages. D'une certaine façon, le principe est un petit peu équivalent. C'est réellement une question de sécurisation globale du fonctionnement de l'établissement où l'on a des intrusions qui sont de plus en plus fréquentes, des vols qui sont de plus en plus fréquents. Il faut donc que l'on puisse protéger notre patrimoine.

L'autre question portait sur quoi ? Le PPI Sports ? Il y a eu effectivement un petit problème d'estimation, on est d'accord. En même temps, je pense qu'une des forces de notre campus est la qualité de vie étudiante, c'est la qualité des infrastructures sportives et il faut que l'on garde cette avance par rapport à d'autres sites universitaires. La possibilité d'avoir un terrain de sport en synthétique est aussi la possibilité de faire du sport le soir, la nuit, en saison froide quand on peut plus difficilement le faire sur des pelouses normales. Avoir un campus sur lequel on peut développer les activités sportives est incontestablement un élément très fort d'attractivité et de qualité pour la vie étudiante. Je crois qu'il faut que l'on prenne en compte cette dimension absolument essentielle.

C'est vrai, c'est cher, on est d'accord. Mais c'est vraiment un choix politique. Comme la salle de musculation. Comme l'épicerie solidaire va l'être. Comme le centre de santé va l'être. C'est une vision globale de ce que doit être la qualité de notre accueil des étudiants sur notre campus.

D'autres questions ? D'autres commentaires ? S'il n'y en a pas d'autres, on peut soumettre à approbation à la fois les arbitrages que Dominique a présentés sur les PPI et ces deux prélèvements sur réserves, l'un pour la création du département Génie civil à hauteur de 526 000 euros et l'autre de 600 000 euros qui permettra de mettre en place cette politique d'accès sécurisé.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ? Pas de refus de vote.

Je vous remercie.

17 pour, 4 abstentions

Le Président.- On peut passer maintenant au budget rectificatif n° 1, Dominique.

2. Présentation et vote du budget rectificatif 1 (BR1) (ex DBM1)

M. Delmas.- Un bref rappel sur le compte financier qui vous a été présenté au dernier CA, pour simplement vous rappeler que l'excédent de l'exercice 2013 s'élevait à un peu plus de 2,8 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros en 2012.

Ce résultat 2013 baisse de 1,7 million d'euros par rapport à l'exercice 2012.

Notre capacité d'autofinancement s'élève à 4,9 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros en 2012.

Le fonds de roulement à hauteur de 45,7 millions d'euros contre 42 millions d'euros en 2012.

Ce résultat d'exploitation diminue, vous le voyez, de 50,41 % d'une année à l'autre.

La tension sur la section de fonctionnement se confirme et vous le verrez lorsque je vous présenterai ce BR1.

Maintenant, en ce qui concerne les reports. Cette année, les reports de crédits des PPI et des conventions pluriannuelles de recherche sont intervenus à l'issue des écritures de clôture et donc avant la préparation du BR1.

Ce dispositif s'inscrit dans les possibilités offertes par l'article 7 du décret du 27 juin 2008 qui prévoit, par ailleurs, que le montant des reports est porté à la connaissance du CA à l'occasion du premier budget rectificatif de l'exercice.

En conséquence, cela va permettre aux composantes et aux laboratoires de disposer des crédits rapidement dans l'exercice et, de plus, cela renforce le principe de sincérité budgétaire lors de l'élaboration du budget.

Les principes de report ont été appliqués aux PPI pour la section investissement, aux conventions de recherche pour l'investissement et le fonctionnement.

Les reports portent sur les crédits en dépenses et en recettes.

Les reports concernent les crédits, recherche et hors recherche, notamment pour les PPI.

Dans certains cas, les reports ont pu faire l'objet d'ajustements à la baisse au regard des besoins des composantes ou services.

Tout d'abord, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous le voyez, qui s'élèvent à un peu plus de 3,9 millions d'euros. Je vous laisse un petit peu lire :

- achat et gestion des stocks,
- services extérieurs,
- autres services extérieurs,
- impôts et taxes,
- charges de personnel,
- autres charges de gestion courante,
- charges exceptionnelles,
- dotation aux amortissements et provisions.

Viennent ensuite les dépenses d'investissement à hauteur d'un peu plus de 9 millions d'euros, là encore, avec :

- concession de droits et brevets,
- construction d'installations techniques,
- collections,
- immobilisations corporelles en cours,
- immobilisations incorporelles en cours.

En ce qui concerne les dépenses, lorsque l'on fait les dépenses d'investissement, c'est-à-dire ces 9 millions, plus les dépenses de fonctionnement, un peu plus de 3,9 millions, nous arrivons à un peu plus de 13 millions d'euros répartis comme suit :

- un peu plus de 1 million d'euros pour la masse salariale,
- un peu plus de 11,9 millions d'euros en fonctionnement plus investissement.

Maintenant, en ce qui concerne les recettes. Nos recettes de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 3,3 millions d'euros, avec :

- ventes et prestations,
- subventions d'exploitation,
- produits exceptionnels.

En ce qui concerne maintenant les recettes d'investissement, elles s'élèvent à un peu plus de 786 000 euros, avec les biens remis en pleine propriété, la Région et l'Union européenne.

Et comme précédemment, lorsque l'on additionne les recettes d'investissement plus les recettes de fonctionnement, nous arrivons ici à un total d'un peu plus de 4 millions d'euros.

Maintenant, voyons l'équilibre budgétaire de ces reports au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau de notre fonctionnement. Il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 3,9 millions d'euros. Quant aux recettes, celles-ci s'élèvent, vous le voyez, à un peu plus de 3,3 millions d'euros mais ne permettent pas d'arriver à l'équilibre de première section, générant ainsi, vous pouvez le voir, un déficit de première section de 550 080 euros.

Ce déficit de première section va donc venir, ici, alimenter l'insuffisance d'autofinancement qui, en fait, sera non pas de 550 000 mais de 556 926 euros du fait principalement de la neutralisation des amortissements, qui se monte à 15 000 euros, auxquels est soustraite, vous le voyez, la dotation aux amortissements de 8 154 euros.

A cette insuffisance d'autofinancement vient s'ajouter des dépenses d'équipement et de travaux pour un montant supérieur à 9 millions d'euros.

Les recettes représentées ici par notre capacité d'autofinancement sont de 786 867 euros et ne permettent donc pas à elles seules d'arriver à l'équilibre de seconde section, ce qui nécessite donc un prélèvement sur le fonds de roulement, vous le voyez, d'un peu plus de 8,9 millions d'euros pour que notre section d'investissement puisse s'équilibrer à hauteur de 9 699 515 euros.

En ce qui concerne, maintenant, le plafond d'emplois, en commençant tout d'abord par le socle de la masse salariale déléguée en 2013 par le ministère. Le ministère a réparti 791 emplois sur 1 000 créations au niveau national dont 12 emplois pour l'uB en ce qui concerne les emplois dits « Fioraso ». En début d'année, l'établissement a reçu une notification portant son Plafond 1 de 2 904 à 2 914 ETP dont 8 emplois « Fioraso » et 2 PU/PH en surnombre liés à des ajustements.

Il est à noter que la subvention pour charge de service public, bien sûr, sera ajustée ultérieurement en part d'année, c'est-à-dire de septembre à décembre, de l'impact financier de ces 8 postes « Fioraso ». Je vous le présenterai tout à l'heure au cours de la présentation du BR1.

Conformément aux dispositions de l'article 178, ce plafond est limitatif. Au sein de ce plafond sont identifiées les autorisations d'emplois prévus, soit en ce qui concerne les emplois « Fioraso », pour rappel, deux maîtres de conférences. Il y avait eu un MCF en gestion pour accompagner la mise en place de la licence Gestion, un MCF de communication. Il y a également deux professeurs agrégés pour un PRAG Anglais à Nevers au sein de l'ISAT et un PRAG Anglais au Centre des langues et des cultures et quatre postes BIATSS, avec un IGE pour la vie étudiante, un technicien IUT Chalon, un ASI pour les RI et un IGE pour tout ce qui est « *numeric resources* ».

Il est donc demandé aux membres du CA de prendre acte de cette notification.

En ce qui concerne le Plafond 2, le CA a voté lors de la séance du 3 avril 2013 l'augmentation du Plafond 2 d'emplois, le portant à 380 ETP afin de tenir compte des besoins inhérents à la recherche.

Au regard de l'activité de recherche identifiée aujourd'hui et des crédits de masse salariale inscrits au budget rectificatif n° 1, il est proposé aux membres du CA de conserver le plafond à l'identique, soit à 380 ETP.

Il est donc demandé aux membres du CA de bien vouloir voter le plafond global d'emplois à hauteur de 2 914 ETP, réparti comme suit :

- 2 534 ETP au niveau du Plafond 1,
- 380 ETP au niveau du Plafond 2.

Le Président.- Tout ceci est ouvert à vos questions, bien sûr. Avez-vous besoin d'informations complémentaires ? Non.

Pierre ?

M. Pellenard.- J'ai une petite question. Sur la première diapositive que tu as présentée, sur le différentiel entre les 9 millions et les 4 millions d'euros...

M. Delmas.- Sur la capacité d'autofinancement ?

M. Pellenard.- Sur la capacité d'autofinancement. Je commençais à poser la question à Sylvie sur ces lignes. Je me dis que peut-être elle pourrait en faire profiter tout le monde.

M. Delmas.- Allez-y.

Le Président.- C'est quelque chose qui a déjà été présenté et discuté, en fait, au dernier Conseil d'Administration, quand on a voté le compte financier.

Mme Gigarel.- Oui, la CAF est déterminée en fait par le résultat d'une part, les éléments positifs de la CAF que sont les amortissements et les éléments négatifs de la CAF que sont les reprises sur quotes-parts de subventions virées au compte de résultat. Donc nous passons de 9 millions à 4 millions parce que d'abord, on a un résultat qui diminue de 1,7 million et ensuite parce qu'en 2013, dans les éléments négatifs de la CAF, on avait une reprise de quote-part des subventions plus importante. En principe, on a augmenté par rapport à l'année 2012 puisque, si vous vous en souvenez, lors du compte financier, on a évoqué le fléchage des subventions. Et le fléchage des subventions fait que l'on reprend en section de fonctionnement une partie des subventions d'équipement et cela vient peser en moins sur la capacité d'autofinancement. Voilà l'explication.

M. Brachais.- Cela veut dire finalement que le montant du fonds de roulement qui augmente n'est pas directement lié à la capacité d'autofinancement. J'avais compris que plus le fonds de roulement était important et plus la capacité d'autofinancement l'était également.

Mme Gigarel.- La capacité d'autofinancement va effectivement abonder le fonds de roulement. Mais le fonds de roulement, en fait, cela a été dit l'autre fois, c'est surtout la différence entre les ressources stables et les emplois stables, c'est à dire ce que l'on a en dépenses et ce que l'on a en recettes en section d'investissement. Votre capacité d'autofinancement vient influencer l'investissement mais si vos ressources d'investissement sont inférieures à vos dépenses d'investissement, vous générez un problème d'autofinancement. Et donc là, effectivement, mécaniquement, on voit bien que l'exécution budgétaire 2013 a généré un prélèvement sur le fonds de roulement d'un peu plus d'1.7 M€.

Le Président.- A-t-on répondu suffisamment précisément à vos questions ?
Très bien.

Vincent ? Non, c'est bon ?

D'autres questions ? D'autres demandes de précisions ?

Si les choses sont bien claires, on va demander aux membres du CA de voter ce plafond global d'emplois à hauteur de 2 914 ETP, c'est-à-dire 2 534 sur le Plafond 1 et 380 sur le Plafond 2.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Le plafond d'emplois est donc validé.

Unanimité (21 pour)

Le Président.- On continue.

M. Delmas.- Nous abordons maintenant le budget rectificatif n° 1 qui est notre premier budget politique de l'année 2014, de manière à introduire, conformément aux articles 37 et 38 du décret de 1994, tout d'abord :

- des modifications de l'équilibre global (nouvelles recettes, augmentation/diminution en nouvelles dépenses),
- des virements de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement,
- des virements de crédit entre la masse salariale et la section de fonctionnement.

Ce premier budget rectificatif aura pour objectif, tout d'abord, comme je vous l'ai dit :

- l'inscription de nouvelles recettes et des crédits correspondants,
- l'inscription au titre des plans pluriannuels d'investissement que nous avons vus,
- l'ajustement des crédits de masse salariale,
- l'information du CA sur les reports de l'année 2013.

Le calendrier de ce BR1 a été le suivant : retour des documents au pôle Finances le 21 février, avant envoi au Rectorat pour le 31 mars, suivi d'une présentation le 10 avril en Commission des Finances pour une présentation et un vote aujourd'hui en CA avant une exécution dans SIFAC demain.

Je vous propose de commencer cette analyse du BR1 par la certification des comptes. Lors du dernier CA, les deux cabinets des commissaires aux comptes ont certifié les comptes 2013 de notre établissement. Le compte financier a été finalisé parallèlement à la préparation de ce BR1. Les prélèvements sur réserves seront différés à la session du mois de juillet.

L'uB a reçu courant février la notification de la dotation globale pour charge de service public, ou SCSP, c'est-à-dire notre ex-DGF, qui lui attribue, vous le voyez, 184,8 millions d'euros. Si on regarde par rapport à ce qui avait été inscrit au budget primitif 2014, la subvention notifiée est en-deçà de près de 613 000 euros par rapport à ce qui avait été prévu.

Cette subvention intègre à la fois :

- la prise en compte de la mise en réserve de 517 380 euros. Ce montant est inférieur à celui de l'année 2013 qui s'élevait, pour rappel, à 840 864 euros, mais

la loi de finances prévoit que les établissements seront soumis à une contribution pour le redressement des comptes publics ;

- la prise en compte du compte d'affectation spéciale pour un montant de 295 000 euros, qui viennent s'ajouter aux 4 millions d'euros identifiés l'an dernier ;

- la notification prend en compte les créations d'emplois dits « Fioraso », 12 postes en année pleine pour les créations 2013, ce qui représente 686 400 euros pour une année pleine, c'est-à-dire 57 200 euros par poste, et également les 8 postes sur quatre mois pour les créations 2014, de septembre à décembre, comme vous l'avez dit précédemment, ce qui représente 252 800 euros pour quatre mois, c'est-à-dire 31 600 euros par poste. Etant précisé bien évidemment que le sous-encadrement financé à hauteur de 25 000 euros par poste est réduit à due concurrence ;

- la contribution de l'uB au redressement des comptes publics.

Voyons tout d'abord les équilibres au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau de notre section de fonctionnement.

Il apparaît que les charges de fonctionnement, vous le voyez, s'élèvent à un peu plus de 3 millions d'euros, avec des charges de masse salariale de plus de 1,8 million d'euros.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent à plus de 4,7 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement mais ne permettent pas là encore d'arriver à l'équilibre de première section, générant ainsi, vous pouvez le voir, un déficit de première section de 186 186 euros.

Ce déficit de première section va donc venir alimenter l'insuffisance d'autofinancement qui, en fait, ne sera plus que de 14 052 euros du fait principalement, vous le voyez, de la dotation aux amortissements qui se monte, vous le voyez dans l'encadré, à 334 605 euros, sans laquelle notre insuffisance d'autofinancement se monterait alors à plus de 348 000 euros lorsqu'on ajoute ici la quote-part de subventions.

A cette insuffisance d'autofinancement viennent s'ajouter des dépenses d'équipement et de travaux pour un montant supérieur à 755 000 euros.

Du fait d'une insuffisance d'autofinancement, l'établissement présente dès le BR1, une absence de capacité d'autofinancement mais, en revanche, les subventions s'élèvent à un peu plus de 946 000 euros. De ce fait, nous nous trouvons donc dans une situation différente à celle de l'année dernière où nos subventions ne permettaient pas de compenser l'insuffisance d'autofinancement et, par voie de conséquence, nous avons été obligé d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement d'un peu plus de 153 000 euros pour arriver à l'équilibre.

Aujourd'hui, vous pouvez le constater ce n'est pas le cas, puisque les recettes dues aux subventions permettent au contraire d'alimenter le fonds de roulement de 177 134 euros exactement, nous permettant d'atteindre l'équilibre de seconde section à hauteur de 946 663 euros.

Soit un équilibre général de 5 930 047 euros pour ce BR1.

Si l'on regarde plus précisément la répartition entre section de fonctionnement et section d'investissement au niveau de ce BR1, l'on s'aperçoit que la première section représente, vous le voyez, près de 84 % du budget rectificatif et la section d'investissement près de 16 %.

Le fait important à noter est qu'en dépit de l'insuffisance d'autofinancement de 14 052 euros que je viens de vous présenter, notre capacité d'autofinancement reste positive à un peu plus de 3,8 millions d'euros.

Plus précisément, lorsque l'on détaille cette capacité d'autofinancement prévisionnelle, l'on s'aperçoit que l'insuffisance d'autofinancement observée au niveau du BR1 n'a finalement que peu d'impact sur notre capacité d'autofinancement et que c'est le résultat prévisionnel de l'exercice sur les reports, vous le voyez, qui grève notre capacité d'autofinancement ici avec, vous le voyez, 556 926 euros.

Il me semble important d'avoir en mémoire que cette capacité d'autofinancement était de 4,3 millions d'euros en 2013, à la même époque, alors que vous pouvez constater ici, en rouge, au niveau du total que cette capacité d'autofinancement s'affiche à un peu plus de 3,8 millions d'euros, ce qui traduit bien finalement les tensions qui pourront peser sur notre section de fonctionnement.

Comme je viens de vous le présenter dans l'équilibre général du BR1, en dépit de notre insuffisance d'autofinancement, il y a une augmentation à l'issue de ce budget rectificatif du fonds de roulement de +177 134 euros, ce qui nous amène à un fonds de roulement prévisionnel au 10 avril 2014, vous le voyez, de 38 774 333 euros.

Néanmoins, le prélèvement sur le fonds de roulement est supérieur à l'année dernière de 2 millions d'euros à la même époque, ceci étant principalement dû au dispositif des reports qui entraîne, vous pouvez le constater, plus de 8,9 millions de prélèvements.

En fait, ces reports, comme cela vous est indiqué, a eu pour effet de limiter les dotations inscrites au budget initial et a donc permis de générer une augmentation du fonds de roulement permettant de financer partiellement les dépenses reportées.

Grâce à cette pratique, il est important de noter que l'établissement connaît précisément les ressources dont il peut disposer pour travailler sur une programmation pluriannuelle de ses investissements.

Maintenant, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à un peu plus de 4,9 millions d'euros, dont 24 % sont des dépenses de recherche, soit un peu plus de 1,9 million d'euros, je vous laisse regarder les inscriptions qui sont :

- achats,
- variations de stock,
- services extérieurs,
- impôts et taxes,
- charges de personnel,
- autres charges de gestion courante,
- charges exceptionnelles,
- dotation aux amortissements.

Concernant maintenant les recettes de fonctionnement, avec un peu plus de 8 millions d'euros, elles concernent les ventes de produits et de services. Celles-ci sont essentiellement constituées :

- des inscriptions sur les droits universitaires,
- des droits spécifiques à la formation continue,
- des subventions d'exploitation,
- des produits exceptionnels.

Concernant la seconde section, les dépenses d'investissement, elles, s'élèvent, vous le voyez, à 769 729 euros pour lesquelles je vous laisse regarder également la répartition.

Je vous ferai juste remarquer que les 29,19 % des dépenses concernent les crédits de recherche pour financer l'équipement scientifique, la majorité de ces crédits s'inscrivant dans le cadre des PARI.

Toujours concernant ces dépenses d'investissement, 534 928 euros sont consacrés à des investissements hors recherche. 221 500 euros financent la tranche inhérente à la construction du bâtiment B3. Les 165 550 euros, eux, concernent le raccordement de la chaufferie centrale, et 200 000 euros au Data Center.

150 000 euros sont inscrits sur les subventions d'équipement en dépenses. Ils sont prévus pour permettre de poursuivre le travail sur le fléchage des subventions, initié en 2013. Ces écritures qui s'équilibrent en section ne donnent pas lieu à des décaissements de fonds.

A ce stade budgétaire, sur l'exercice 2014, les dépenses d'investissement de l'établissement s'élèvent, vous le voyez, à 14 256 429 euros.

Enfin, sur ce tableau rectificatif du budget total 2014, il est à noter ici, en rouge, en section de fonctionnement, vous le voyez, un déficit de première section de plus de 1,3 million d'euros. Comparativement à 2013, le déficit prévisionnel de première section en DBM1 était seulement, si j'ose dire, de 508 000 euros, ce qui montre bien finalement les tensions qui pèsent sur la section de fonctionnement et donc finalement sur la capacité de notre établissement à autofinancer sa croissance. Et là, nous voyons tout l'intérêt de l'amortissement sans lequel nous ne pourrions compenser malheureusement ce déficit qui génère une insuffisance d'autofinancement en seconde section.

Cela nous permet donc d'arriver à un budget global qui s'équilibre, vous le voyez, à hauteur de 249 921 588 euros, avec un équilibre en première section à hauteur de 235 665 158 euros et, en deuxième section, un équilibre à 14 256 429 euros.

Il est donc demandé aux membres du CA de voter sur cette proposition de budget rectificatif n° 1.

Le Président.- Merci, Dominique. Laquelle proposition est ouverte à vos questions ou à vos commentaires.

Je ferai juste un commentaire. On voit cette année, Dominique l'a dit et je voudrais rebondir, apparaître un déficit de première section au moment du budget rectificatif n° 1. Sur les deux dernières années, on voit que ce déséquilibre de première section est de plus en plus précoce au cours de l'année budgétaire. Tout ceci nous donne à penser - vous le voyez, c'est un petit peu le fil de l'équilibre sur lequel on dialogue avec la communauté universitaire depuis quelques mois, et même l'an passé - que l'on est dans une situation financière qui est saine avec un fonds de roulement qui est important et qui nous donne une vraie capacité d'intervention. Maintenant, à côté de cela, le cycle de fonctionnement est fragile. Et il est fragile parce qu'on voit très bien que d'un côté, nos recettes baissent et que, de l'autre, on a un certain nombre de charges qui ne sont pas totalement compensées et qui viennent peser sur notre équilibre financier.

A cette situation, je voudrais vous dire que pour l'année 2014 et l'année 2015, par exemple, on va devoir assumer comme élément de déséquilibre supplémentaire le coût du rééchelonnement indiciaire des personnels de catégorie C et d'une partie du rééchelonnement indiciaire des personnels de catégorie B. Cette mesure généreuse fait que les points d'indice attachés à certaines carrières vont augmenter. Un coût est attaché à ceci. Et le coût en année pleine est de l'ordre de 600 000 euros et va venir peser sur notre équilibre financier.

On est aussi inquiet, on a déjà eu l'occasion d'en parler, du FIPHFP pour le soutien aux personnes handicapées que l'on va devoir assumer au moins en partie à partir de 2015.

On voit augmenter avec inquiétude le coût des fluides.

Et puis surtout, autre élément d'inquiétude, vraiment très fort, sur les deux dernières années budgétaires, vous savez que notre DGF a augmenté d'environ de 2 %. Ce n'est pas beaucoup mais cela est mieux que rien du tout. En gros, les 2 % couvraient l'inflation. Compte tenu de ce que nous annonce l'Etat et de la politique budgétaire d'austérité qui s'annonce, avec un plan d'économies de 50 milliards, je suis à peu près persuadé, en tout cas on peut craindre fortement, que pour la ou les prochaines années budgétaires, les universités ne soient pas sanctuarisées budgétairement comme elles l'ont été. En tout cas, que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne soit pas sanctuarisé, protégé comme il l'a été sur les deux dernières années. Si cela est le cas, il faut que l'on se prépare à une diminution de notre DGF.

Cela veut dire pour 2015 diminution de la DGF plus augmentation mécanique d'un certain nombre de charges qui sont transmises : les rééchelonnements indiciaires, les emplois « Sauvadet » qui pèsent, les emplois « Fioraso » qui pèsent aussi paradoxalement puisque chaque fois qu'on nous donne 57 500 euros on nous en retire 25 000. Tout cela sont des facteurs importants de déséquilibre.

L'année 2013, on a terminé à l'équilibre. 2014, si on est rigoureux, on va terminer à l'équilibre. 2015 et 2016 seront des années vraiment de grande fragilité financière sur lesquelles il faut que l'on soit prudent.

Ce qui veut dire que pour le budget 2015 - je vous le dis, c'est important que vous tous, administrateurs, vous ayez ces éléments d'information -, on va entrer dans le dialogue budgétaire opérationnel en mai pour commencer à préparer le budget 2015. Le cadrage politique qui est donné, et on est en train de finaliser une lettre de cadrage très précise, sera que le budget de fonctionnement doit être à la baisse. Donc on va devoir en 2015 prévoir une réduction de nos dépenses parce que 2014, on passe, 2015 on ne sait pas et que, bien entendu, les mesures de précaution pour 2015, c'est maintenant qu'il faut qu'on les vote, ce ne sera pas en cours d'année 2015. Il faut donc que l'on se prépare à un budget 2015 à la baisse.

J'en ai déjà informé les doyens au moment de la dernière conférence des doyens. Je dois dire qu'ils ont accueilli cette nouvelle avec beaucoup de sagesse. Ce n'est pas une chose qui leur fait plaisir mais, en même temps, ils comprennent tous très bien la situation de l'Etat français. Ils voient bien que globalement on est plutôt dans une université bien équilibrée par rapport à d'autres universités. J'ai appris ce week-end que Marne-la-Vallée est en triple déficit, ce qui n'était pas le cas. C'est un élément nouveau.

On va donc réduire les dépenses des composantes. On va réduire les dépenses de l'ensemble des services et des pôles pour que la charge de l'effort pèse de façon équitable et on va essayer de maintenir le budget de la recherche, en tout cas le budget de fonctionnement de la recherche, pour ne pas entamer notre capacité de dynamique de recherche.

Mais il est certain qu'il faut que l'on se prépare à une année 2015 difficile. Il est donc important que l'on en soit tous prévenus. Mais ce que vous voyez à travers les chiffres l'annonce de façon plus que subliminale.

Voilà ce que je pouvais vous donner comme commentaire, et si vous n'avez pas de questions sur ce budget rectificatif n° 1, je vais vous proposer de l'approuver.

Y a-t-il des oppositions ?
Y a des abstentions ?
Y a des refus de vote ?

Unanimité (21 pour)

Le Président.- Ecoutez, merci beaucoup et merci pour ce signe de confiance et d'accompagnement de l'équipe qui travaille sur le maintien de ces grands équilibres financiers.

On a maintenant une série de tarifs à voter, je crois, Marie-Geneviève.

3. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, prix), droits d'inscription (associations, colloques)

Mme Gerrer.- Oui, comme pour tous les CA. Donc les tarifs, propositions d'attribution, droits d'inscription.

Avez-vous des commentaires à formuler ? Non. Je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

4. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- La même chose pour les sorties d'inventaire. Avez-vous des questions particulières ? Louis.

M. de Mesnard.- Je me suis amusé à regarder les tableaux. Il y a dedans de très vieux ordinateurs.

Mme Gerrer.- Oui.

M. de Mesnard.- Je vois que l'ordinateur qui nous sert pour cette conférence ne devrait plus être en service. Je vais m'expliquer. Il tourne sous Windows XP. On voyait cela entre le conseil restreint (CAR) et le conseil d'administration, il y avait l'écran de veille. On pouvait voir marqué « Windows XP Professionnel ». Microsoft ne soutient plus Windows XP. Je pense que tout le monde est au courant. Par exemple, sur mes anciens ordinateurs sous Windows XP, j'ai mis Linux. Vous voyez. Je crois que tout le monde devrait réagir de la même manière.

Cela pourrait être éventuellement une source de dépenses considérables parce que, de deux choses l'une, ou on négocie avec Microsoft un accord particulier. Il y a des organismes qui l'ont fait. Cela coûte plusieurs millions éventuellement, et Microsoft, pour quelques années, fera une mise à jour des Windows XP. Ou on ne le fait pas. Mais dans ce cas, n'importe quel pirate peut prendre le contrôle de l'ordinateur et s'en servir pour émettre, que sais-je ?, des spams, etc., n'importe où, lire les données. Enfin, il y aura de plus en plus de failles de sécurité, Microsoft s'en lave les mains. Donc à partir du moment où Windows XP n'est plus protégé, les pirates, c'est une sorte de concours entre eux, vont s'attaquer... C'est à qui

découvrira la plus grave faille dans Windows XP et lancera le virus le plus virulent, etc.

Je pense qu'il y a peu de prise de conscience. J'ai pris conscience du problème en lisant quelques articles. J'ai fait le lien avec les sorties d'inventaire mais je vois qu'ici, l'ordinateur est sous Windows XP Professionnel. Et cela va faire des budgets considérables.

On peut probablement le recycler mais éventuellement, il faut mettre Windows 8. Cela fait des investissements considérables par la suite.

Mme Gerrer.- Mais tu sais que dans le bâtiment Droits-Lettres, il y a, pas une réflexion, mais toute une remise... Je ne connais pas bien les termes mais, en tout cas, une révision de tous ces postes. Cela est effectivement à la charge des UFR et cela peut être une certaine somme, effectivement, mais c'est fait. C'est en cours. Complètement en cours.

M. de Mesnard.- Ici, je vois un ordinateur sous Windows XP. Je crois qu'il y en a dans d'autres endroits.

Après, *quid* des ordinateurs privés qui sont connectés en réseau sur l'université et qui, eux, sont peut-être sous Windows XP, qui ne sont pas protégés et qui peuvent très bien servir à des pirates ?

Mes compétences informatiques s'arrêtent là. Il faudrait que la DSI nous explique si c'est embêtant pour l'université mais je crois qu'il y a un vrai chantier. Alain Tabard n'est pas là. Je suis un petit peu embêté de soulever le problème mais cela est venu comme cela. Je crois que c'est un vrai sujet qu'il va falloir regarder.

Le Président.- Très bien. Je pense que de toute façon, Alain est très attentif à ces questions. Gilles aussi.

M. de Mesnard.- Oui, bien sûr, je n'en doute pas. Mais manifestement, dans les composantes, il traîne des ordinateurs encore.

Le Président.- On va travailler à cela. Merci de cette remarque, Louis. D'autres questions ? D'autres remarques ?

Mme Gerrer.- On peut voter les sorties d'inventaire.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

Le Président.- Très bien. On va maintenant passer au chapitre suivant de notre Conseil d'Administration qui est le compte rendu des travaux du Comité Technique qui s'est tenu le 9 avril dernier.

On n'abordera que le Point 1 et le Point 2. On a convenu, en effet, en comité technique que le Point 3 sur la cotation des postes et les primes n'était pas suffisamment mûr en termes de discussions, avec les organisations syndicales notamment. On a donc convenu tous ensemble de le reporter. Ce point ne sera donc pas traité en CA.

On va donc aborder la question de la procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs que Samuel va nous présenter puis la question des primes de charges administratives d'intérêt général.

III) Compte rendu des travaux du CT du 09 avril 2014

1. Procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs : actualisation de la commission d'établissement dédiée

M. Mercier.- Bonjour à tous. Effectivement, ce point concerne la CALEChe, l'acronyme de la Commission d'Avancement Local des Enseignants-Chercheurs. J'espère que je vais garder le rythme afin de ne pas perdre trop de temps.

Cette délibération concerne la procédure que nous avons mise en place l'an passé pour la première fois. Cette commission a été présentée lors du CT du 9 avril dernier. Elle concerne l'avancement local des enseignants-chercheurs.

Vous avez aussi, je crois, la délibération 2013 dans le document. Lorsqu'elle a été mise en place l'an passé, il a été évoqué la nécessité de l'actualiser autant que de besoin chaque année. Nous y sommes. Le 15 mai 2013, le CA avait décidé de la mise en place de cette commission.

Je rappelle la composition de la commission.

On a prévu qu'elle soit révisée chaque année. Le but est bien évidemment d'éviter les conflits d'intérêts, donc le fait que des candidats fassent partie de cette Commission et, du coup, soient coincés entre leur mission de membres de la Commission et leur dossier.

En 2013, la commission était constituée de 13 membres. 12 étaient choisis parmi les élus enseignants-chercheurs des trois conseils et les vice-présidents statutaires enseignants-chercheurs. Donc en 2013, 2 vice-présidents statutaires avaient pu participer à la commission. Or, en 2014, sont candidats à l'avancement les vice-présidents du CEVU et du CS qui ne peuvent donc siéger au sein de cette instance.

Il est donc proposé de ramener, du fait de cette formalité impossible – il était prévu qu'il y ait 2 membres de la commission parmi les 3 vice-présidents –, de ramener à 12 membres la composition de la Commission locale d'avancement 2014.

En cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante.

Nous proposons de la restreindre et de passer de 13 à 12 et d'avoir un professeur extérieur à l'établissement, à l'UFC, à l'ENSEM, à l'UTBM et à AgroSup, qui sera proposé par le président qui assure la présidence de la Commission. Un vice-président statutaire de l'université, cette année, puisque les deux autres sont candidats. Et 10 membres qui sont proposés parmi les élus enseignants-chercheurs des trois conseils de façon à garantir la parité entre maîtres de conférences et professeurs et de façon aussi parfois à garantir un certain équilibre dans les disciplines représentées.

Globalement, cela explique l'idée de passer de 13 à 12 et de ne pas garder 13 en mettant un onzième parce que cela déséquilibre l'ensemble. Il est bien plus satisfaisant de partir de ce petit ajustement pour pouvoir aboutir à peu près au même principe de fonctionnement que l'an passé.

Il faut préciser que l'année dernière, les travaux de cette commission se sont très bien déroulés. Je pense que cela a apporté un plus, de la sérénité, alors que le fonctionnement précédent avait atteint ses limites.

Cette composition nominative sera donc présentée par le Président au Conseil scientifique siégeant en formation restreinte pour avis et ensuite sera approuvé au Conseil d'administration siégeant en formation restreinte.

Un point concernant... On a indiqué que seuls les professeurs participent à la désignation des rapporteurs et à la synthèse des rapports pour les candidats relevant du corps des professeurs.

En CT, nous avons été interpellés, je crois que c'est Philippe Castel, par l'évocation d'une jurisprudence et donc d'une décision du Conseil constitutionnel que nous avons récupérée. Or, cette décision concerne le recrutement des enseignants-chercheurs et les comités de sélection et non les procédures d'avancement. Nous pensons donc préférable de laisser cette mention dans le cas présent. La jurisprudence ne s'applique *a priori* pas à ce cas de figure, à l'avancement, et s'applique dans le détail aux comités et aux recrutements. Nous pensons donc préférable, pour éviter tout contentieux, de garder cette mention qui précise bien la distinction entre les deux corps.

Le point 2 concerne le fait que pour l'avancement local au grade de professeur des universités de classe exceptionnelle deuxième échelon, il pourra être fait appel à des rapporteurs disciplinaires extérieurs.

Les rapporteurs institutionnels resteront des professeurs d'université.

Il s'agit donc de délibérer dans notre conseil puisque ces modifications ont été présentées pour avis au Comité technique. Le vote a été favorable à l'unanimité lors de ce comité.

Il est donc demandé au Conseil d'administration de délibérer concernant ces dispositions.

Le Président.- Merci beaucoup, Samuel. Des commentaires ? Des questions ? Louis.

M. de Mesnard.- Juste une toute petite chose à changer. « En cas d'égalité des voix, celle du président de la Commission sera prépondérante. » Cela serait plus précis.

Le Président.- « Celle du président sera... », oui.

M. de Mesnard.- « Il est donc proposé de ramener [...]. En cas d'égalité des voix, celle du président de la Commission sera prépondérante. » On a l'impression... En lecture rapide, on pourrait penser que c'est le président de l'université.

Le Président.- Absolument.

M. de Mesnard.- C'était bien cela qui était souhaité. C'était le président de la Commission.

Le Président.- Tout à fait. D'autres corrections ? D'autres remarques ? D'autres interrogations ? Non, les choses sont bien claires.

Je voudrais aussi redire tout le bénéfice et l'intérêt que l'on a eus à fonctionner l'an passé avec une commission dont les arbitrages n'ont jamais été contestés et l'intérêt immense qu'il y a à faire présider cette commission par un enseignant-chercheur extérieur à notre université dont le regard est complètement

neutre. L'an passé, cela a garanti une totale impartialité des propositions qui étaient faites.

Si vous n'avez pas d'autres questions ou d'autres commentaires, je suggère que l'on valide les principes de constitution de cette commission, de cette CALEChe. Et comme l'a indiqué Samuel, la composition nominative vous sera proposée à un prochain Conseil d'Administration Restreint.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Ce dossier est validé.

Merci beaucoup, Samuel.

Unanimité (21 pour)

2. Fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives et primes spécifiques d'intérêt général 2013-2014

Le Président.- Nous avons un deuxième dossier qui a été étudié en Comité technique, qui est l'actualisation des primes de charges administratives et d'intérêt général.

Il s'agit, vous l'avez vu sur les documents qui vous ont été adressés, d'un certain nombre de primes qui sont servies aux vice-présidents, à un certain nombre de chargés de mission et à des directeurs de composantes ou de services.

Cette liste avait été soumise à délibération de notre Conseil d'administration l'an passé à la même époque. Il a, bien entendu, fallu l'actualiser cette année en raison d'un certain nombre d'évolutions. Soit des évolutions structurelles liées à des réorganisations de notre université, par exemple l'intégration de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) dans l'UFR Droit, l'intégration de l'IUT Diderot dans l'ESPE, la création de l'UFR des Sciences de Santé. Il y a donc un certain nombre d'évolutions qui se sont déroulées et qui modifient nécessairement le périmètre de ces primes d'intérêt général.

L'autre source d'évolution sont des évolutions d'effectifs étudiants dans certaines composantes puisque vous savez que pour ce qui concerne les doyens, il y a une gradation de la prime en fonction de l'effectif étudiant de la composante. C'est le cas cette année de l'UFR Lettres et Philosophie dont le nombre d'étudiants a dépassé le seuil des 1 000 étudiants, ce qui fait que le montant de la prime, pour rester conforme à notre référentiel, augmente.

Une autre source d'évolution, c'est un choix vraiment politique de notre équipe, qui a été de créer, vous le savez, des sites administratifs pour chacun de nos sites territoriaux et, de fait, de nommer pour chacun de ces sites territoriaux un directeur.

L'objectif est vraiment d'affirmer l'autonomie, l'existence de nos sites territoriaux et de donner une sorte de contrepartie administrative au concept de campus territorial auquel on est attaché.

Pour aller jusqu'au bout de la démarche, on propose de verser une prime pour ces directeurs de sites territoriaux.

Enfin, une adaptation de la liste des chargés de mission qui a évolué depuis l'an passé.

Voilà les sources d'évolution depuis la délibération de l'année dernière.

Le montant pour une mission donnée, le montant d'une prime n'a pas évolué. On considère que, compte tenu de la situation financière, on n'augmente pas le

montant des primes, ce qui fait que l'augmentation en volume financier global résulte de quelques charges de mission supplémentaires qui n'existaient pas l'an passé et de la création de ces primes liées aux sites territoriaux.

Au total, l'augmentation de volume global financier est de 2 300 euros par rapport à ce qu'il était l'an passé.

De la même façon, ceci a été discuté en comité technique. Le Comité technique s'est exprimé. Il a donné un avis qui était de 8 voix contre et 2 abstentions, avec un certain nombre de positions de principe sur les primes que les membres du CT ont désapprouvées.

Pour autant, le dossier peut progresser et être soumis au Conseil d'administration.

Bien entendu, les répartitions nominatives de ces primes seront proposées à un prochain Conseil d'administration restreint si, aujourd'hui, le Conseil d'administration plénier vote les fonctions et les montants financiers.

Voilà ce que je peux vous donner comme informations en préalable et avant de répondre à vos questions ou d'écouter vos commentaires.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, c'est une observation générale. Vous êtes en train de nous dire que lorsque nous avons voté le budget, la réévaluation des catégories C était une charge pour l'université. Je m'aperçois que vous n'avez pas le même discours lorsqu'il s'agit des primes de charges administratives. C'était un commentaire que je faisais.

Je rappelle, c'est un argument que l'on rappelle régulièrement en comité technique et sur lequel une grande partie des personnes était d'accord, que dans ces primes, on a un souci, en particulier pour les chargés de mission, de ce qui relève, pour certaines personnes, de la mission et de l'exercice de la fonction pour laquelle elles occupent un poste.

Pour nous, un chargé de mission, correspond à une action politique, un responsable administratif, à une fonction qui est beaucoup plus administrative. Et quand on commence à mélanger ces deux fonctions, cela nous perturbe. Cela nous dérange énormément.

C'est pour cela que sur ces questions, nous avons maintes fois évoqué le sujet, je voterai contre.

Le Président.- Ce qui est bien cohérent avec les positionnements que vous avez eus en comité technique. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce dossier ? Je répondrai à la question précise parce que je sais à quoi Monsieur Rollin fait allusion. J'apporterai donc un élément de réponse. Pas d'autre prise de position ?

La question qui a été évoquée en comité technique sur cette confusion entre rôle politique et rôle administratif est celle des Relations internationales où la directrice du pôle International est également conseillère spéciale auprès du Président.

Je voudrais dire que ce sont deux fonctions distinctes. Il y a, bien sûr, la responsabilité administrative du service mais vous savez que j'ai pris moi-même la délégation de vice-président à l'international pour bien matérialiser l'importance que j'accorde à cette fonction mais que les activités que j'exerce ne me permettent pas, par exemple, de parcourir le monde pour aller préparer des accords de partenariat avec des universités. Je pense que je n'aurais d'ailleurs pas de valeur ajoutée à accomplir cette mission. Précisément, c'est ma conseillère à l'international qui

effectue cette mission, qui est l'ensemble des négociations préalables qui permettent *in fine* d'aller finaliser des accords de partenariat.

On est donc bien sur un rôle politique, exercé, certes, par la directrice du pôle International, mais qu'elle peut exercer au mieux, précisément parce qu'elle a cette compétence.

En tout cas, je suis certain que je n'aurai pas de valeur ajoutée pour ce type de mission.

Il y a donc bien deux fonctions distinctes, une fonction administrative et une fonction qui est vraiment un support politique et de conseil auprès du Président à l'international. Je n'ai donc pas de difficultés. Clairement, il y a deux missions qui se complètent en matière d'international.

S'il n'y a pas d'autres interrogations ou d'autres commentaires sur cette liste de fonctions qui ouvrent à la prime d'intérêt général, je vais la soumettre à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

18 pour, 3 abstentions

3. Cotation des postes : Primes Fonctions et Résultats (PFR)

Le point est reporté.

Le Président.- On a terminé sur ce point qui est lié aux travaux du Comité Technique.

On a un petit point précis lié à une modification du calendrier universitaire.

IV) Modification du calendrier universitaire

Mme Gerrer.- Oui. Dans la mesure où c'est le CA a voté ce calendrier universitaire, vous êtes amenés à vous prononcer sur une modification de ce même calendrier. Il s'agit vraiment d'un point qui semble un détail pour nous. Je lis :

« L'examen oral de biologie moléculaire et enzymologie pour les L3 Biochimie et Biologie Moléculaire, initialement prévu le vendredi 30 mai, est reporté au lundi 2 juin ».

Au moment du calendrier, il y a eu une inattention. Le 30 mai est le jour où l'université est fermée. Donc on passe cet examen du 30 mai au 2 juin.

Je le soumetts à votre approbation ou à vos discussions si vous le souhaitez d'abord.

Je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

V) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Pour terminer, nous voilà donc au Point V. Comme pour tous les CA, je vous demande d'approuver les conventions et contrats.

Avez-vous regardé la liste ? Avez-vous des commentaires ?

Donc on est au Point 1, puisque vous savez que vous avez à approuver ceux qui comportent un volet financier.

Des remarques ?

Je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Juste un compte rendu des conventions hors subvention comme d'habitude.

VI) Questions diverses

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève. On a terminé l'ordre du jour. Avez-vous, les uns ou les autres, des questions diverses que vous souhaiteriez aborder ? Non ?

Avant que l'on ne se sépare, je voudrais simplement vous dire rapidement que vous avez peut-être remarqué que l'on a depuis un certain temps des conseils d'administration qui sont un petit peu plus fréquents mais qui sont plus courts aussi.

Il y a deux raisons à cela. D'abord, il me semble que faire des conseils d'administration qui durent de 14 heures à 19 heures ou 20 heures ne permet pas de garder un niveau de concentration adéquat jusqu'à la fin d'un conseil d'administration. Je pense que l'on travaille mieux sur des pas de temps plus courts comme celui-ci. Cela est une des raisons.

L'autre raison, je vous le dis parce que vous recevrez bientôt tous le calendrier des conseils sur l'année universitaire qui va venir, à espacer trop les conseils d'administration, on s'expose à devoir ajouter au dernier moment des conseils d'administration supplémentaires qui sont justifiés par des faits extraordinaires qui émaillent l'année universitaire. De fait, cela vient complètement désorganiser le calendrier d'ensemble de toute la communauté.

On a donc fait ce choix de proposer, dès le printemps de l'année universitaire N-1, un calendrier auquel on se tient plutôt pas mal mais avec des conseils qui sont plutôt un peu plus fréquents, ce qui nous permet, sans modifier le calendrier, d'intercaler une délibération quand elle s'impose en urgence. Cela nous permet aussi de terminer tôt et de ne pas finir à 20 heures nos conseils d'administration.

Voilà, en gros, la volonté qu'il y a derrière tout ceci.

Une dernière chose, vous savez que la conférence des directeurs des composantes va être mise en place par les nouveaux statuts que l'on votera fin mai. On va donc systématiquement maintenant proposer aux directeurs de composantes des points d'ordre du jour qu'ils souhaiteraient pour le Conseil d'administration et qui pourront éventuellement faire l'objet d'un débat en Conseil d'administration puisque la loi Fioraso prévoit que les directeurs de composantes sont associés à la préparation du conseil d'administration, à la mise en application de ses délibérations. Il nous a donc semblé opportun de leur donner la possibilité de proposer des points d'ordre du jour qui leur paraîtraient d'intérêt général pour pouvoir être débattus en conseil d'administration.

Sur ce, je mets fin à ce conseil et vous remercie pour votre présence et pour la qualité de vos débats.

Bonne fin d'après-midi à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 47)

Le Président

Alain BONNIN